

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016

	Page
1. Appel.....	1
Discours de M. le Président Stéphane BALET	1
2. Approbation de l'ordre du jour.....	2
3. Approbation du 2 ^e PV de la séance d'assermentation du 25 juin 2016	2
4. Assermentations	2
5. Communications du Président	3
6. Communications de la Municipalité	4
7. Nomination d'un membre à la Commission des finances	4
8. Nomination d'un membre à la Commission des affaires immobilières.....	5
9. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion	5
10. Préavis n° PR16.11PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 1'140'000.- pour l'élaboration des plans de quartier du projet Gare-Lac et le réaménagement des rives et les réflexions sur le port. Rapporteur : M. Daniel COCHAND remplaçant M. Christian WEILER	5
11. Préavis n° PR16.16PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 290'000.- pour la deuxième étape des travaux au Camping d'Yverdon. Rapporteuse : Mme Claude-Anne JAQUIER.....	11
12. Préavis n° PR15.26PRBis concernant l'adoption du règlement du Conseil communal révisé ; la réponse à la motion du 3 mai 2012 de Monsieur le Conseiller Stéphane Balet portant sur une demande de modification du règlement du Conseil. Rapporteur : M. Pierre CHERBUIN.....	12
13. Propositions individuelles et interpellations.....	29
13.1 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Avenir de l'emplacement du skatepark des Cygnes)	29
13.2 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Nouveau poste de police à la gare et augmentation du deal de rue)	29
13.3 Une Motion de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Pour résoudre le problème d'algues envahissantes) <i>transformée en Postulat</i>	31
13.4 Une Interpellation de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Manque criant de place en UAPE) <i>suivie par l'adoption d'une résolution</i>	34
13.5 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Réseau urbain de bus à Yverdon, équipement et confort des abrisbus et mise à jour du site internet communal).....	40
13.6 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (CO16.03 Remise en état du pavillon scolaire des Isles: motivation de l'abandon des poursuites judiciaires et entreprises concernées)	41
13.7 Un Vœu de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Maladresse de langage lors de la discussion sur la place de la gare, mesurer le poids des mots)	43



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} septembre 2016

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Sophie MARTIN, François ARMADA, Zamir DUSHAJ, Jacques FIVAZ, Sylvain PITTET, Boris RICHARD, Olivier SIMON-VERMOT, Michaël TÜLLER, Roland VILLARD et Christian WEILER.

Membres absentes :

Mmes les Conseillères : Colette CRETENAND et Fereshta TOBISH.

Membres présents	88
Membres excusés	10
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**Discours de
M. le Président
Stéphane BALET**

L'usage veut que le Président commence par un discours, même qu'avec moi, vous en aurez eu deux puisque lors de la séance d'installation des autorités, j'avais déjà dit quelques mots, notamment que je souhaitais me mettre en retrait pour présider le Conseil, essayer de prendre de la hauteur, je vois que c'est fait, et me montrer digne de cette tâche.

Comme vous le savez, un désaccord sur les compétences du Conseil communal est à l'origine d'un litige porté devant la Cour constitutionnelle par la Municipalité. Cette requête ayant un effet suspensif, la décision prise lors du dernier Conseil de la législature précédente sur les jetons et indemnités est suspendue. Ce n'est pas de cette manière que je souhaitais commencer mon mandat, mais les choses sont ce qu'elles sont, mais par contre je tiens à rassurer l'ensemble des autorités communales, je continuerai à travailler en bonne intelligence quels que soient les méandres de cette affaire qui a déjà occupé une partie de mon été.

Lorsque la peine me mine et que la situation devient tendue, je cogite sans haine et cela va

beaucoup mieux. Je vais essayer d'appliquer les quatre grands principes que probablement bon nombre d'entre vous connaissent déjà :

- Je vais faire en sorte que ma parole soit impeccable. Avec évidemment ce côté un peu pince-sans-rire qui me caractérise et qui peut parfois agacer. N'hésitez pas à me rappeler mon engagement.
- Je vais éviter de prendre les choses personnellement. Je suis conscient que la fonction de président implique certaines responsabilités et que parfois c'est la fonction qui est mise en cause pas la personne.
- Je vais éviter les interprétations. Elles sont souvent la cause de bien des conflits. Le mieux étant de se ramener aux faits.
- Je vais faire de mon mieux pour exercer la tâche qui m'est dévolue. Lorsque l'on fait de son mieux, on est en adéquation avec soi-même et il est plus facile d'accepter que, parfois, on n'atteint pas forcément le niveau d'exigence qu'on s'était fixé.

Je pourrais parler pendant des heures avec vous sur la philosophie qui devrait, à mon sens, guider nos débats. Mais l'ordre du jour, vous en conviendrez, étant assez fourni, je vais faire court. Je n'exclus pas de revenir parfois en début de Conseil avec un sujet de réflexion. Je ne serai pas le premier président à profiter du perchoir à des fins personnelles.

Je vous remercie de votre attention.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU 2^E PV DE LA SÉANCE D'ASSERMENTATION DU 25 JUIN 2016

Tel que présenté, le 2^e procès-verbal de la séance d'assermentation **du 25 juin 2016** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

4. ASSERMENTATIONS

Cinq membres de notre Conseil étaient absents pour diverses raisons lors de l'installation et l'assermentation des autorités communales de notre Ville, le samedi 25 juin dernier et n'ont donc pas encore prêté serment.

J'appelle donc devant la table Mmes Morgane BALET, Anne GILLARDIN GRAF, MM. Michel BRANCACCIO, Pierre CHERBUIN et Jacques LEVAILLANT et je prie l'assemblée de se lever.

Je vais vous lire le serment qui se trouve à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Stéphane BALET

Mme Morgane BALET : « Je le promets »

Mme Anne GILLARDIN GRAF : « Je le promets »

M. Michel BRANCACCIO : « Je le promets »

M. Pierre CHERBUIN : « Je le promets »

M. Jacques LEVAILLANT : « Je le promets »

Mmes et MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience passionnante et agréable.

Compte tenu du fait qu'on est en train de discuter du nouveau règlement, je ne vais pas vous distribuer l'ancien. J'espère bien que, rapidement, on pourra vous distribuer le nouveau probablement, et puis certains d'entre vous l'ont déjà d'ailleurs.

Alors je vous laisse prendre place dans la salle du Conseil à votre convenance.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courrier de Mme Béatrice RICHNER

En date du 27 juin dernier, le Conseil communal a reçu en copie, un courrier de Mme Béatrice RICHNER, domiciliée à Yverdon-les-Bains, concernant un abus d'autorité d'un contrôleur de Travys, courrier adressé à Travys avec copie à la Municipalité et à la police.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de Mme Margaret ZINDER

En date du 20 juillet dernier, le Conseil communal a reçu en copie, un courrier de Mme Margaret ZINDER et 14 autres signataires, concernant les nuisances sonores dues aux appareils d'entretien au cimetière (tondeuse, tracteur, etc.).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de la Municipalité

En date du 18 août dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de la Municipalité concernant la diffusion des séances du Conseil communal nous informant qu'elle a renouvelé le contrat de diffusion des séances du Conseil communal avec la société Multi Vidéo jusqu'au 30 juin 2017.

Elle procédera à un appel d'offre pour la suite.

Il est donc possible de suivre les séances du Conseil communal sur le canal « Info » de cablecom, fréquence 842 MHz pour ceux qui se sont abonnés chez cet opérateur.

Pour les autres, les séances sont disponibles par internet.

Ces trois courriers sont disponibles pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démissions

Lors de la séance d'assermentation, M. Bart WIND a accédé à plusieurs commissions en remplacement de collègues absents afin de repourvoir l'ensemble des commissions de surveillance et thématiques.

Tous les Conseillers communaux devant être assermentés dès ce soir, M. le Conseiller Bart WIND nous a adressé sa démission de la Commission des finances et de la Commission des affaires immobilières comme membre, ainsi que de la Commission de gestion comme membre suppléant.

Nous allons repourvoir à ces sièges vacants aux points 7, 8 et 9 de notre ordre du jour.

Je tiens à remercier le Conseiller Bart WIND de s'être mis à disposition, ce qui nous a permis de faire fonctionner ces séances, notamment la Commission des finances, pendant l'été.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Une Motion de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER
- Deux Questions de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte des différentes communications :

- CO16.03 concernant la remise en état du pavillon scolaire des Isles suite aux dégâts d'eau survenus le 8 mai 2013 et la suite à donner à la procédure judiciaire ;
- CO16.04 concernant les démarches effectuées par la Municipalité suite à l'acceptation, lors de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016, d'un amendement aux conclusions du Préavis municipal PR16.15PR relatif à l'arrêté concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2016-2021, ainsi qu'au ch. 3 de son annexe ;
- CO16.05 concernant le bilan 2015 de la Commission consultative des énergies ;
- CO16.06 reçue samedi, concernant le plan des investissements 2016-2025.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

**7. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
FINANCES**

M. le Président Stéphane BALET :

Comme annoncé au point 5, plusieurs commissions de surveillance et thématiques se retrouvent avec un siège vacant à repourvoir comme membre ou suppléant.

Nous commençons par la Commission des finances. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite vous propose la candidature de M. Pierre CHERBUIN.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir,

Résultat	<p>conformément à l'article 11 de la LC, s'il n'y a pas d'objection à cette manière de procéder.</p> <p>Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies M. le Conseiller Pierre CHERBUIN est nommé membre de la Commission des finances. Mention en sera faite au PV.</p> <hr/>
8. <u>NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES</u>	<p>Alors c'est le même exercice que pour la Commission des affaires immobilières. J'attends également des propositions de la part de l'assemblée.</p> <p><u>M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :</u></p> <p>Le groupe PLR et Centre Droite vous propose la candidature de Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF.</p> <p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>Y a-t-il d'autres propositions de l'assemblée ? Cela ne semble pas être le cas.</p>
Résultat	<p>Donc là aussi, les conditions sont remplies pour une élection tacite, sauf si cette manière de procéder ne vous convient pas. Très bien, donc Mme Anne GILLARDIN GRAF est nommée membre de la Commission des affaires immobilières de manière tacite et mention en sera faite au PV.</p> <hr/>
9. <u>NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE GESTION</u>	<p>Un siège est à repourvoir à la Commission de gestion comme membre suppléant.</p> <p>J'attends une proposition de la part de l'assemblée.</p> <p><u>M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :</u></p> <p>Le groupe PLR et Centre Droite vous propose, là aussi, la candidature de M. Pierre CHERBUIN.</p> <p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>Merci M. le Conseiller. Y a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ? Cela ne semble pas être le cas.</p> <p>Donc là également nous sommes dans une condition possible pour une élection tacite sauf avis contraire.</p>
Résultat	<p>Alors considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Pierre CHERBUIN est nommé membre suppléant de la Commission de gestion. Mention en sera faite au PV.</p> <hr/>
10. <u>PRÉAVIS N° PR16.11PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'140'000.- POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE QUARTIER DU PROJET GARE-LAC ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES RIVES ET LES RÉFLEXIONS SUR LE PORT.</p> <p>RAPPORTEUR : M. DANIEL COCHAND REMPLAÇANT M. CHRISTIAN WEILER</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>MM. les Conseillers Daniel COCHAND, Pascal GAFNER, Yann MAMIN, Cédric PILLONEL, Boris RICHARD, Giancarlo VALCESCHINI, Christian WEILER et Bart WIND.</p>

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

L'article 1 de ce préavis est clair, il mentionne des plans de quartier et cela correspond à la partie A du texte du préavis.

Le texte du titre du préavis précise qu'il s'agit de crédit d'étude et il est un petit peu différent. Il ajoute aux plans de quartiers le réaménagement des rives, avec un « r » minuscule, et les réflexions sur le port. Pour la commission, la ligne du préavis n'était pas très claire, ce dont témoigne d'ailleurs l'articulation des descriptifs de la page 13 du préavis. Comme de surcroît, la réflexion sur Sports 5 n'a pu être intégrée, la commission a cherché la façon la plus adéquate permettant d'aller de l'avant pour les plans de quartier tout en ne concédant pas de moyens financiers portant sur des études insuffisamment définies.

Pour bien faire, il fallait de toute façon amender soit l'article 1 mal formulé en lien avec le titre du préavis, soit l'article 2 afin de le mettre en concordance.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel COCHAND lit le dernier paragraphe du rapport de la commission ainsi que ses conclusions.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'ai effectivement demandé à pouvoir prendre la parole au préalable, parole qui sera suivie par celle du Syndic qui souhaiterait également apporter quelques compléments.

Je souhaitais donc prendre la parole au préalable, pour vous dire que j'ai entendu les critiques de la commission, et que j'admets que, ou en tout cas je découvre qu'un malentendu s'est créé entre la commission et la Municipalité. Malentendu que je n'avais pas deviné sur le moment, puisqu'au fond, pour nous, c'était clair, mais cela l'était manifestement moins pour vous et je m'en excuse.

Je voudrais reprendre tout d'abord les différents points relevés par la commission à propos des quelques critiques qui ont été faites.

Tout d'abord, nous avons entendu celles qui avaient trait à la façon dont nous avons fait la compensation avec un projet en cours pour récupérer un montant. C'est une façon de faire que nous avons, au fond, décidée avec un projet spécifique dont le budget attribué n'a pas été utilisé en son entier et nous avons procédé par compensation. Vous ne souhaitez pas que nous fassions ainsi et vous n'approuvez pas cette démarche, nous l'entendons et nous en prenons acte.

Je souhaiterais ensuite répondre à quelques questions que le rapport pose, à savoir déjà pourquoi n'avoir pas intégré la zone « Sports 5 » ?

Eh bien, cela n'est tout simplement pas possible puisque le soir-même où la commission siégeait sur le crédit d'étude qui vous est présenté, une autre commission siégeait sur l'achat de « Sports 5 ». Il n'était donc pas possible de pouvoir faire les choses autrement qu'ainsi.

Ensuite, vous vous êtes étonnés du manque de clarté dans le préavis. Peut-être effectivement n'avons-nous pas été suffisamment précis et nous ne nous sommes manifestement pas fait comprendre. Ce que nous voulions vous dire, et ce que je souhaiterais vous dire ce soir, c'est que ces CHF 120'000.- qui sont attribués au réaménagement des Rives du Lac, au fond mal nommé, sont nécessaires pour une étude préliminaire du Parc des Rives, pas seulement au réaménagement des rives et au port, mais vraiment au Parc des Rives.

Discussion sur article 1

Alors CHF 120'000.- c'est très peu vous allez me dire, et c'est vrai, c'est peu parce qu'il s'agit là uniquement d'une étude préliminaire, une espèce de débroussaillage dans une zone qui bouge beaucoup et sur laquelle il y a beaucoup de réflexions. M. le Syndic vous en parlera précisément, c'est l'objet de l'intervention qui suivra la mienne.

C'est la raison pour laquelle ces CHF 120'000.- sont extrêmement importants pour nous. Ils sont importants parce qu'ils nous permettront précisément de poser les premiers jalons pour une étude globale appelée de vos vœux, et qui est forcément nécessaire et fondamentale, une étude globale de tout le périmètre. Cette étude préliminaire que nous aimerions faire va justement nous permettre de préparer l'étude globale et le crédit d'investissement pour une étude circonstanciée que nous allons vous présenter dans un deuxième temps.

Si vous décidez de retrancher ces CHF 120'000.-, vous allez nous obliger à revenir en deux temps probablement, un temps avec une demande de crédit pour faire une étude dite de débroussaillage et une seconde, globale. Il nous a ainsi semblé plus opportun de saisir l'occasion de ce crédit d'investissement pour l'étude des plans de quartier de Gare-Lac, de saisir cette opportunité pour vous demander CHF 120'000.- de plus pour faire cette étude préliminaire, pour poser les jalons pour cette étude globale.

C'est pour cela que j'espère, par ces quelques mots, avoir dissipé le malentendu qui semble s'être créé et vous convaincre de ne pas amputer ce préavis des CHF 120'000.- qui nous sont fondamentalement utiles pour démarrer dans l'étude globale.

Voilà, je termine là et je passe la parole à M. le Syndic qui aimerait vous amener un complément d'informations sur le Parc des Rives.

M. le Président Stéphane BALET :

En fait, c'est moi qui vais lui passer la parole.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Peut-être quelques informations complémentaires aux explications de Mme la Municipale, c'est vrai que principalement ce préavis, vous le savez, concerne donc Gare-Lac et les différents plans de quartier que nous souhaitons faire par étape et qui nous permettent, si un ou l'autre de ces plans de quartier bloque, et bien de pouvoir poursuivre évidemment par ceux qui, eux, nous le permettraient.

Alors nous avons mis ces CHF 120'000.- c'est vrai d'une façon peu détaillée parce que nous avons besoin de lancer les différentes études. De quoi on parle ?

Nous sommes en train de réfléchir sur une possibilité de port, on a une séance la semaine prochaine avec les différents protagonistes, jeudi pour être précis. Nous avons aussi des discussions assez avancées dans le secteur du stade municipal et nous voulons englober aussi le périmètre de « Sports 5 » bien évidemment puisque ça a du sens.

Ce secteur « Stade » et « Sports 5 » d'ailleurs est un secteur qui est indépendant et on pense qu'on peut aussi travailler par secteur dans tout ce périmètre des Rives du Lac puisqu'autrement ça pourrait être plus compliqué.

Nous avons aussi commandé une analyse, une étude sur une réflexion qui va de la Thièle jusqu'à, y compris, la petite plage, donc de la rive notamment, ainsi que de l'intérieur du périmètre des Rives du Lac, à un bureau d'urbanisme qui nous a mis un peu pêle-mêle comme ça des informations, des idées. Alors évidemment tout n'est pas à prendre tel quel, en tout cas telle n'est pas la position de la Municipalité. Mais il y a des éléments à travailler et, pour ce faire, il faut effectivement pouvoir lancer quelques études avant de revenir devant le Conseil communal avec une proposition d'envergure. Mais évidemment, il faut qu'on puisse s'appuyer sur des mandataires, et c'est donc dans cet esprit que nous avons sollicité, et que nous sollicitons encore

ces CHF 120'000.-

Voilà, donc on a aussi des réflexions importantes à mener dans le secteur des Rives du Lac, ne serait-ce que par exemple la position de l'USY. Vous le savez tous, M. le Président, ici présent, connaît cette problématique puisque nous en discutons :

Est-ce que l'USY, qui a un impact extrêmement fort sur les Rives du Lac, doit rester où il est ?

Est-ce que l'USY doit, ou peut, être délocalisée par exemple dans le secteur des Isles ? Il y a un terrain qui s'y prête à merveille de l'autre côté du futur tracé de la route de contournement, en face de la salle omnisport.

Et pour ce faire, qu'est-ce que l'on veut faire donc de nos Rives du Lac ?

Il faut bien que l'on puisse entamer des études. Alors si vous faites un petit peu cette rétrospective de ce que je viens de vous dire, vous prenez le port, avec les arrière-ports parce qu'un port c'est magnifique, les arrière-ports c'est plus difficile à traiter, les Rives du Lac, le Stade, Sports 5, vous en conviendrez que les CHF 120'000.- qu'on vous demande ne sont pas un chèque en blanc, mais évidemment une somme qui doit nous permettre de travailler, et de revenir vers vous avec des propositions concrètes sur l'ensemble de ce périmètre, qui est un périmètre extrêmement grand et important pour l'avenir et le développement de notre Ville.

Voilà ce que je voulais dire en préambule.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au niveau de l'article 1.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, soit de diminuer le crédit d'étude de Fr. 120'000.-

Proposition amendement article 2

Article 2 Un crédit d'étude de Fr. 1'140'000.- **Fr. 1'020'000.-** lui est accordé à cet effet.
amendé :

Discussion sur amendement article 2

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 2.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Vu l'ampleur de la tâche des futurs bureaux qui devront se pencher sur cette zone, l'ampleur des tâches mentionnées par M. le Syndic, je pense que la proposition de la commission est tout à fait sage de repartir sur un projet précis et détaillé qui concerne l'ensemble des Rives du Lac. Et c'est sur point-là qu'ensuite que le Conseil pourra se déterminer, le reste, les plans de quartier étant à l'évidence bien gérés, bien traités et l'approche, je crois, a le plein soutien de la commission.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Permettez-moi tout d'abord de déclarer, comme l'a rappelé M. le Syndic, mes intérêts en tant que président de l'USY, site, que je rappelle, qui se trouve juste à côté du port.

Effectivement, je suis un peu confus parce que j'avais préparé une intervention dans le même sens que mon préopinant. Mais à ce que j'ai entendu ce soir par M. le Syndic, il semblerait que la zone traitée dans ces CHF 120'000.- pourrait être élargie finalement à tout le secteur qui pourrait aller du Buron à la Thièle et de l'avenue des Sports aux Rives.

Alors est-ce que c'est juste comme je le comprends, ou enfin est-ce que nous pourrions avoir une confirmation de la part de la Municipalité ? Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je confirme ce que je viens de dire, donc c'est pour cet ensemble-là, vous l'avez d'ailleurs en page 5, un périmètre extrêmement grand, où on a des îlots de plans de quartier et toute la rive du lac qui comprend donc, de la Thièle à la petite plage au carré, si on peut simplifier. Donc c'est bien pour lancer les études qui nous permettront de venir d'une façon détaillée ici, et pour vous fournir un maximum d'informations. On doit, pour ce faire, s'appuyer sur des spécialistes. Il faut, pour ce faire aussi, avoir de l'argent, il faut pouvoir mandater des gens et c'est bien dans cet esprit-là que nous vous demandons ces CHF 120'000.-.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

D'abord, je déclare les intérêts que je n'ai pas, je ne possède pas de bateau, si je suis un sportif croyant, je suis assez peu pratiquant. Donc j'ai peu d'intérêts dans ces nouveaux éléments.

Par contre, je me permettrais d'intervenir pour soutenir la proposition de la commission, qu'on se trouve avec cette proposition de traiter l'ensemble des Rives du Lac, le port et de rajouter « Sports 5 », avec un montant qui est extrêmement faible si on veut traiter de manière efficace l'entier de cette zone.

On se trouve également avec des informations qui sont lacunaires au niveau du préavis, qui ont été légèrement complétées par la Municipalité ce soir, mais de manière quand même relativement lacunaire. Il est arrivé que nous passions beaucoup plus de temps pour des montants beaucoup plus faibles dans les discussions de ce Conseil communal.

Mais il me paraît tout à fait opportun que la Municipalité puisse se positionner clairement dans un nouveau préavis, qu'elle puisse exposer un tout petit peu ses buts, ses envies, ses attentes par rapport à cette zone, plutôt que de simplement dire « Ouais, on a quelques idées et puis on souhaite que des entreprises puissent travailler là-dessus ».

Donc moi, je vous recommande d'accepter la position de la commission.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

J'aimerais appuyer la proposition qui vient d'être faite. J'étais également membre de cette commission, et il apparaît que le montant prévu pour cette étude de CHF 120'000.-, surtout au vu des intentions précisées ce soir par M. le Syndic, paraît nettement insuffisant. Donc plutôt qu'une étude au rabais, je préférerais que la Municipalité vienne avec un projet mieux étayé, mieux défini, avec un contour plus clair et une demande de crédit correspondant à l'ambition de ce qui nous est présenté.

Par ailleurs, l'article 1 n'a pas été amendé et si je le relis, il vient d'être adopté, « *La Municipalité est autorisée à réaliser les plans de quartier du projet Gare-Lac.* » et on ne parle pas du tout de l'étude concernant l'aménagement des Rives. Donc a minima, il aurait fallu modifier cet article pour qu'on puisse l'appliquer à l'ensemble du préavis.

Donc pour cette raison, qui est un peu un détail je vous l'accorde, mais surtout pour la première partie de mon intervention, je vous invite également à accepter la proposition d'amendement de la commission.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Au vu des éclairages qui ont été apportés par la Municipalité et des informations complémentaires, une majorité du groupe PLR estime qu'il est nécessaire de maintenir ce montant de CHF 120'000.-, donc il refusera l'amendement qui est proposé afin d'avoir, comme il

a été dit tout à l'heure, le début de cette étude préliminaire, une sorte d'amorce d'étude dans le cadre de ce préavis pour le secteur concerné.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

***Vote s/amendement
article 2***

L'amendement de l'article 2 est accepté à une courte majorité.

Je vous propose maintenant d'accepter l'article 2 amendé, je vous le rappelle :

Article 2 amendé : Un crédit d'étude de **Fr. 1'020'000.-** lui est accordé à cet effet.

La discussion est ouverte sur cet article amendé.

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

L'article 2 amendé est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté avec quelques abstentions.

***Discussion sur
l'ensemble du préavis***

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je me réjouis de ce vote, indépendamment de la question des Rives qui devra de toute façon être traitée d'une façon ou d'une autre, probablement dans un préavis ad hoc, et je me permets d'émettre le vœu suivant concernant le financement des différentes opérations, puisque le développement de ce quartier nécessitera des investissements importants, que ce soit au niveau routier, ou que ce soit au niveau des équipements scolaires ou parascolaires.

J'invite donc la Municipalité à étudier toute les possibilités de bénéficier de la plus-value qui sera générée par ces opérations, pour générer des financements et des fonds qui permettront de soutenir ces différents investissements.

Il y a notamment la taxe sur l'équipement communautaire. Alors lorsqu'on parle de taxe, généralement on fait fuir les investisseurs et les promoteurs, mais dans le cas présent, il faut quand même comprendre que ce secteur, qui va faire l'objet d'aménagements importants, va générer une plus-value très importante pour les propriétaires des terrains concernés, et je suis persuadé qu'en accord avec les propriétaires concernés, la Municipalité sera en mesure de générer des financements importants et des fonds importants pour financer les investissements qui seront nécessaires au développement de ce quartier.

Je vous remercie.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.11PR est accepté avec quelques abstentions.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les plans de quartier du projet Gare-Lac.

**Article 2
amendé :** Un crédit d'étude de **Fr. 1'020'000.-** lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte no 9327 Etude plan de quartier projet Gare-Lac et amortie en 5 ans au maximum.

**11. PRÉAVIS
N° PR16.16PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 290'000.- POUR LA DEUXIÈME ÉTAPE DES TRAVAUX AU CAMPING D'YVERDON.
RAPPORTRICE : MME CLAUDE-ANNE JAQUIER**

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Claude-Anne JAQUIER, Emilienne WAGNIERE, Jean-François CAND, Robin DELISLE, Jean-Claude DYENS, Jean-Louis KLAUS, Laurent ROQUIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Claude-Anne JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR16.16PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour la deuxième étape du réaménagement du Camping ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 290'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 3317, « Camping 2^{ème} phase » et amortie sur 15 ans.

12. PRÉAVIS
N° PR15.26PRBis

*Composition de la
commission*

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL RÉVISÉ ; LA RÉPONSE À LA MOTION DU 3 MAI 2012 DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE BALET PORTANT SUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL.

RAPPORTEUR : M. PIERRE CHERBUIN

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Pierre CHERBUIN, Daniel COCHAND, Pierre DESSEMONTET, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON et Pierre HUNKELER.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Le Conseil est maintenant chargé d'adopter son règlement de fonctionnement. C'est le seul règlement où, j'ose le dire, la Municipalité ne dispose que de peu d'initiative en matière réglementaire. Mais d'un autre côté, le cadre légal dans lequel ce règlement s'inscrit est d'une rigidité assez forte, encadré qu'il l'est, et qu'il le sera, qu'il doit l'être par, en particulier, la loi sur les communes.

De ce fait, vous avez reçu un préavis municipal, le projet de règlement et un rapport. Ce rapport, je ne vais pas vous le lire, rassurez-vous, je suis persuadé que vous l'avez décortiqué, comme chacun des articles.

Je signalerai juste deux coquilles, en page 4, tout en bas de la page, la colonne de gauche, dans « Arguments », il s'agit bien de l'article 63 auquel il est fait référence et non pas 64. Et puis en page 5, de nouveau dans « Arguments » colonne de gauche, tout en bas, c'est la teneur de l'article 86 et non pas 106.

Je vous prie d'excuser ces deux coquilles.

Ce rapport contient également quelque chose de peu habituel, à savoir qu'il présente l'avis de la commission qui, dans deux cas, s'est partagé à bloc égal, et c'est ma voix qui a fait la différence pour savoir si on parlait de majorité ou de minorité, il s'agit, et vous avez pu le constater, de la teneur de l'article 64 « Registre des intérêts », ainsi que de la teneur de l'article 86 « Motion d'ordre ».

Les arguments pour et contre, les différentes versions sont également présentées, et ce rapport a été relu par l'ensemble des membres de la commission et a reçu l'aval des commissaires quels que soient leurs avis.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre CHERBUIN donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Stéphane BALET :

Je vais ouvrir la discussion sur l'article 1, mais je vais quand même vous faire quelques commentaires.

Donc comme nous l'a dit M. le Président de la commission, disons que c'est intervenu en deux phases, un groupe de travail a travaillé là-dessus, ensuite une commission. Il y a eu plus qu'une quinzaine de séances durant trois ans, vous avez eu l'occasion de discuter dans les groupes, disons de ce règlement.

Donc je vous invite, je vais passer article par article, et je vous invite à n'intervenir que pour proposer des amendements. Les questions de compréhension liées au règlement, à mon sens, ont déjà été réglées lors de votre travail en groupe.

Voilà, c'est la proposition que je vous fais parce qu'on a quand même juste 125 articles à passer un par un, et puis ça risque de prendre un certain temps si toutefois on s'arrête pour des questions de compréhension.

Je vous remercie d'avance.

Donc je vous invite maintenant à prendre l'annexe à la page 1. Je vous lis les titres des articles et je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole.

Lecture des numéros et titres d'article par M. le Président Stéphane BALET

*Proposition amendement
art. 64 du règlement*

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la minorité de la commission.

Alors je vous lis l'amendement :

Art. 64 ¹ Le bureau tient un registre des intérêts.

amendé : ² Chaque Conseiller, entrant au Conseil communal, indiquera au bureau :

C'est le seul point qui change, après c'est « ses activités professionnelles » le reste de l'article reste le même.

Vous souhaitez que je vous le lise complètement ? Non, d'accord.

Alors j'ouvre la discussion sur cet amendement.

*Discussion sur
amendement
art. 64 du règlement*

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite reste très dubitatif face au registre des intérêts au niveau communal.

Si un tel registre fait sens au niveau cantonal et fédéral, il n'est pas impératif, à notre avis, de le mettre en place au niveau local. Apparemment, seules trois villes s'en sont dotées sur l'ensemble du canton.

Quel intérêt y a-t-il en effet de savoir que tel/le ou tel/le conseillère et conseiller est membre notamment d'organisations cantonales, supracantonales, voir internationales ?

Où commence-t-on ?

Où s'arrête-t-on ?

Ce sont des questions auxquelles il sera difficile de répondre précisément, le terme « importants » laissant libre cours à toutes sortes d'interprétations. Chacun aura donc sa propre appréciation du sujet.

Ceci dit, et après réflexion, notre groupe n'a pas l'intention de priver notre Conseil de la

possibilité de se doter d'un registre des intérêts, et a donc finalement décidé de se rallier au compromis proposé par la majorité de la commission.

Mme la Conseillère Claire-Lise RICHARD :

Étant donné ce qui vient d'être dit, je pense que je vais renoncer à vous faire part du texte que j'avais prévu, enfin le groupe socialiste vous recommande de soutenir cet amendement.

Mais étant donné que mon collègue va dans le même sens, voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

Écoutez Mme la Conseillère, à mon sens, ce n'était pas tellement le contenu de ce qu'a dit M. le Conseiller Maximilien BERNHARD.

Mme la Conseillère Claire-Lise RICHARD :

Alors, je vais quand même vous faire part de mon texte.

Donc l'amendement de la minorité propose de tenir un registre des intérêts pour permettre aux électeurs, comme aux membres de notre Conseil, de connaître les domaines et les fonctions dans lesquels les élus s'engagent.

Dans certains cas, cette connaissance pourra s'avérer utile et précieuse, pas seulement dans ceux où il y aurait un conflit d'intérêts, et donc récusation au sens de l'article 63 du règlement, mais également lorsque la position d'un Conseiller dans une association est éclairante.

Je vous donne un exemple : on aurait par exemple une votation, une initiative ou un préavis qui concernerait des logements locatifs. Il est utile et intéressant de connaître les intérêts de chacun, et la présence, par exemple, d'un acteur d'une gérance immobilière ou bien d'un membre de l'ASLOCA, n'ayant évidemment pas d'intérêt personnel ou matériel dans l'affaire, est un plus, car elle permet d'avoir des représentants de plusieurs pôles offrant un débat plus riche avec des acteurs initiés.

Par conséquent, l'électeur ou les autres commissaires présents, selon le contexte, pourront faire la part des choses, en étant renseignés sur les éventuels intérêts défendus.

Plutôt que de parler de voyeurisme, telle qu'est faite la mention dans les arguments contraires, cet amendement vise la transparence, car notre souci doit demeurer le bien commun.

C'est pourquoi, le groupe socialiste vous propose d'accepter cet amendement. Merci.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Nous sommes dans une période de transparence, où chacun la demande, où chacun l'affirme, je crois que tenir un registre des intérêts est simplement un devoir de la part des Conseillers vis-à-vis des électeurs.

Je rappelle que c'est une formalité extrêmement simple. C'est simplement une feuille à remplir et à déposer au Bureau.

Tout à l'heure, il était mentionné que seules trois communes avaient un tel registre. Il ne faut pas oublier que les communes comme la nôtre sont en train de réviser leur règlement. Donc celles qui ont un règlement moderne, ont le registre des intérêts, celles qui sont encore à l'ancien règlement ne l'ont pas encore.

Et je pense que les députés parmi nous qui pratiquent la déclaration d'intérêts, savent que ça n'est pas une tâche surhumaine et que c'est quelque chose, c'est un service que l'on peut rendre

à nos électeurs.

Donc, je propose de décider d'ores et déjà que le Bureau tienne un registre des intérêts.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Alors en ce qui concerne le registre des intérêts, le groupe UDC se positionne bien entendu favorable à la proposition de la majorité de la commission.

Quand on se fait élire, il est clair que quelque part les gens nous connaissent, mais aussi les gens vous élisent parce que vous représentez certains intérêts, parce que vous êtes dans des groupes ou parce que vous êtes dans des associations. Donc cela me paraît assez logique que si on est dans des associations, ou des groupes, ou même en tant que privé, et bien que les électeurs sachent, puisqu'ils le savent de toute manière, qu'ils puissent voter pour vous. Donc chacun est libre de voter pour son candidat quelque part, donc si vous êtes là ce soir, c'est également parce que vous faites partie de diverses associations. Donc, il n'y a pas de raison d'augmenter la transparence.

Il faut aussi se rendre compte d'une chose, c'est que si le Bureau doit tenir un registre des intérêts, alors il en va bien entendu de mon jugement personnel disons, mais disons si le Bureau doit tenir un registre des intérêts, ça veut dire également qu'il doit contrôler que les membres des commissions soient bien, n'aient pas d'intérêt personnel à être dans les commissions. Ce qui alourdirait probablement beaucoup le cahier des charges du secrétariat. Et puis à ce moment-là, on se fierait probablement aussi à l'article, je n'ai pas le numéro ici, mais il y a un article dans le règlement qui dit que normalement c'est le Bureau qui doit nommer les commissaires dans les commissions. Donc à ce moment-là, on pourrait se retrouver avec un tel cas de figure.

Donc Mesdames et Messieurs, moi ce que je vous propose aujourd'hui c'est de maintenir cet article tel que proposé par la majorité de la commission. Merci.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

C'est un secret pour personne, la gauche, que ce soit au niveau fédéral, au niveau cantonal, au niveau communal, est toujours pour la transparence. Elle milite pour cela autant qu'il s'agisse de financement de partis, comme vous le savez, que pour ce qui est justement de la défense des intérêts.

Et là, l'intervention du Conseiller GAFNER me fait un peu sourciller parce que je l'ai entendu, et si j'ai bien compris ce qu'il disait, si je déclare un intérêt, par exemple si je suis président d'une association sportive, par exemple, il a été dénoncé tout à l'heure donc je peux profiter d'enchaîner, et que je déclare mes intérêts, ça veut dire que je n'ai pas droit de siéger dans une commission qui traiterait par exemple de l'implantation du stade. Moi, je n'ai jamais compris ça. Pour moi, ce n'est pas ça le registre des intérêts, c'est juste que les membres de la commission soient au courant que M. le Conseiller GAFNER est accessoirement Président de l'USY. Mais ça ne l'empêche pas de siéger dans une commission.

Si je devais me tromper dans mon interprétation, j'aimerais qu'un spécialiste du droit me contredise. Merci.

Ah ! J'ai oublié de dire que, bien entendu, je suis pour le soutien de l'amendement de la minorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Nous avons été élus pour une fonction législative par des citoyens qui nous ont retenus, et peut-être doublés sur les listes, parce qu'ils voyaient en nous des élus capables de défendre leurs intérêts. Personne ne songe à poursuivre ces citoyens pour conflit d'intérêt parce que, avec leur crayon, ils auraient fait un choix qui leur paraissait profitable.

On parle de transparence, et on brandit ce gros mot qui devrait transpercer tous les potentiels magouilleurs de la chose publique. Parlons simplement de décence, au sens latin de « ce qui convient ». Il y a la décence du Conseiller communal à respecter son serment et à faire son travail au mieux, et il y a la décence de ne pas légiférer inutilement en faisant tout simplement confiance à ceux que le peuple a suivis.

Alors évitons un registre des intérêts dont d'autres que moi ne manqueront pas de dire l'inutilité au niveau communal.

Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

J'ai un problème existentiel et en tant que juriste, votre clause est très belle, mais les lettres b) et c) qui contiennent toutes deux l'adjectif « importants » me posent un souci n'est-ce pas. Les exemples qu'on vient de donner dans cette soirée, il me semble que c'est des exemples d'un membre d'une gérance immobilière ou d'une association sportive, et bien ça, ce n'est pas important.

Alors si vous créez un adjectif, si vous insérez dans votre article superbe, sur lequel vous avez cogité pendant trois ans, un adjectif qui ne signifie rien, n'est-ce pas. Ça ne signifie rien « importants », il faut être conscient de ça. Eh bien, je suis désolé de vous dire qu'il ne faut pas accepter cette disposition comme elle est.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'aimerais commencer tout d'abord par répondre à M. GAFNER que oui, les électeurs qui nous connaissent, potentiellement connaissent nos intérêts, mais tout d'abord pas nécessairement tous nos intérêts, et puis que par ailleurs, en cours de législature, on peut être appelé à occuper des nouvelles fonctions dans des associations. Donc les intérêts, ils évoluent aussi, et que du coup, ça me paraît important que ces évolutions soient aussi connues des électeurs, et qu'on puisse du coup faire preuve de transparence à ce niveau-là.

Et puis par ailleurs, par rapport à ce qui vient d'être dit par rapport au terme « importants », j'aimerais simplement faire remarquer qu'au niveau du Grand Conseil, sauf erreur de ma part, mais il faudrait vérifier, c'est exactement le même texte, et donc je pense que si nous avons le même texte au niveau du Grand Conseil, avec ce terme « importants » dedans, le texte doit être légal et ne pas poser de problèmes juridiques majeurs.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Effectivement, cette disposition est une reprise textuelle de l'article qui figure dans la loi sur le Grand Conseil, avec effectivement la mention du mot « important » et qui ne semble apparemment pas poser problème dans son application, même si effectivement, je rejoins mon collègue, c'est un mot sujet à interprétations.

Cela étant, une petite précision par rapport aux interventions de mes préopinants, plusieurs communes se sont mises au registre des intérêts, il n'y a pas que trois communes. Je vous rassure, je n'ai pas fait le tour des communes de tout le Canton, mais juste à titre d'exemple, sachez que Lausanne, Nyon, Renens, Echallens et Aigle, qui ont mis à jour leur règlement communal, permettent cette possibilité de tenir le registre de intérêts, sans compter effectivement le Grand Conseil ainsi que le Conseil National. En vous remerciant.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais juste préciser qu'il faut alors citer la loi sur le Grand Conseil de manière très claire. Je

rappelle que le mot « important » est chiffré, c'est CHF 500'000.- de budget et c'est une entreprise qui a plus de dix employés. Il y a une précision qui figure dans le règlement et je crois qu'il faut le dire.

Ceci dit, personnellement, ça ne me fait ni chaud ni froid de remplir la déclaration, comme ma collègue qui vient de s'exprimer, au niveau des charges qu'on peut assumer dans la société. Ça me laisse très dubitative au niveau d'une commune, parce que si les gens vous ont élus, c'est parce que vous faites partie de la vie sociale, vous faites partie de la vie associative, et c'est pour cela qu'on estime que vous allez défendre les intérêts des citoyens.

Alors je crois quand même qu'il faut peser le pour et le contre. Moi, je me rapporterai au rapport de majorité parce que je crois que c'est ce Conseil qui doit réfléchir si vraiment c'est nécessaire. Mais n'oublions pas que nous avons été élus pour l'activité que nous avons dans cette Ville.

J'ai une question pour terminer :

J'aimerais savoir ce qui est prescrit pour les Municipaux qui sont membres de la Municipalité bien sûr, mais à temps partiel, et de leurs autres activités dans des groupes d'intérêts très importants, ça peut être des syndicats, ça peut être des associations de protection de l'environnement, ça peut être de grandes associations.

Qu'est-ce qui est prévu pour les membres de la Municipalité à temps partiel ?

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Peut-être simplement deux précisions dans ce débat.

Tout d'abord, effectivement, nos électeurs nous connaissent, peut-être, nous connaissent sûrement pas tous. Ils n'ont pas forcément élu les viennent-ensuite qui siégeront quand même. Donc la connaissance est quand même partielle, on va dire.

Ensuite, je rappelle quand même que les personnes qui nous élisent, je n'ai pas les chiffres en tête exactement, mais ça doit être un petit 30% de la population yverdonnoise malheureusement, de loin pas un 100%, et pourtant c'est aussi pour eux que nous défendons des idées et que nous nous réunissons une fois par mois dans cette salle. Et à mon avis, même s'ils ne se sont pas déplacés ce dimanche-là pour mettre le bulletin dans l'urne, et qu'ils ne nous connaissent pas au moment des élections, ils ont quand même le droit de savoir qui prend des décisions et quels sont les intérêts que nous défendons.

Ce que j'aimerais également préciser, c'est que dans ce débat je crois percevoir, mais là je me lance dans des interprétations que je devrais peut-être éviter, mais je crois percevoir une sorte de doute sur le fait que nous soyons contre le fait d'avoir des intérêts. L'idée n'est de loin pas d'empêcher les gens d'avoir des intérêts, parce qu'effectivement, on le sait tous dans cette salle, les Conseillers communaux sont aussi très souvent actifs dans d'autres domaines. Et c'est effectivement notamment pour ça qu'ils sont élus. Il n'y a aucun souci à ça, on ne parle pas de conflit d'intérêts dans cet article-là, mais bien simplement de lister sur un registre, qui soit accessible à toutes et tous, les intérêts. Donc, je ne pense pas qu'il faille voir une traque malveillante à aller déterrer des intérêts cachés, mais vraiment simplement un souci de transparence qui permettra, et au Conseil, et à la population, de travailler de manière peut-être plus harmonieuse en tout cas, en toute transparence. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Pour répondre à Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, la Municipalité, de par son règlement, a quelques dispositions qui demandent à ses membres de déclarer les intérêts qu'ils ont en direct ou indirect, quand je dis indirect ça peut être frère, sœur, conjoint par exemple. Et les Municipaux interviennent ou sortent de la salle de Municipalité en déclarant justement leurs intérêts et il leur appartient donc d'établir cette transparence sans qu'elle ne soit faite par écrit au préalable, voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Syndic pour ces éclaircissements.

Donc la discussion est toujours ouverte au sujet de l'amendement de l'article 64.

La discussion n'est pas demandée, nous votons.

Excusez-moi, je vais vous relire l'amendement, donc c'est l'amendement de l'article 64 qui précise la chose suivante :

- Art. 64** ¹ Le bureau tient un registre des intérêts.
amendé : ² Chaque Conseiller, entrant au Conseil communal, indiquera au bureau :
- a) ses activités professionnelles ;
 - b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public ;
 - c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers ;
 - d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises ;
 - e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.
- ³ Les modifications intervenues sont communiquées d'office au bureau, au moins au début de chaque année civile.
⁴ Le secret professionnel est réservé.

***Vote sur amendement
art. 64 du règlement***

L'amendement de l'article 64 du règlement est refusé à une évidente majorité.

Je vous propose de reprendre la lecture du règlement.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

En vertu de l'article 82 alinéa 3 et 83 de notre règlement, nous demandons qu'il soit procédé à l'appel nominal pour ce vote.

Je motive en deux mots cette demande. Nous souhaitons que les élus qui souhaitent faire d'Yverdon-les-Bains un village de Gaulois contre la transparence et que celles et ceux qui sont prêts à rendre compte à la population puissent être identifiés.

M. le Président Stéphane BALET :

Est-ce que cinq personnes appuient cette demande ?

Merci bien, donc nous pouvons procéder à l'appel nominal.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

Je m'élève contre l'interprétation de mon vote que donne d'ores et déjà ma collègue membre de cette assemblée, si je vote contre cet article, c'est que je suis contre les mots « importants » parce que j'estime qu'ils privent cette disposition de toute importance.

Donc je m'élève, je dois dire que je voterai contre cet article, je voterai contre aussi, mais je voterai contre parce que cette disposition est sans intérêt en raison du fait que c'est limité à l'importance.

M. le Président Stéphane BALET :

Très bien, je vous remercie. Je crois que la question de prendre la parole par rapport à la proposition qui a été faite n'est pas opportune puisque l'article 83 précise que si cinq personnes soutiennent cette demande, nous procédons au vote par appel nominal, voilà.

Brouhaha dans la salle

Excusez-moi, donc en fait si on lit l'article 82 qui dit la chose suivante :

La votation a lieu à main levée. Une contre-épreuve à main levée peut être demandée ou opérée spontanément par le bureau en cas de doute sur la majorité.

A la votation ou à la contre-épreuve à main levée peut se substituer ou succéder une procédure de vote à l'appel nominal ou au scrutin secret.

Donc voilà, donc ça veut dire qu'on a tout loisir de voter à l'appel nominal. Par contre, il est également possible de demander un vote secret.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Il ne me semble pas que vous aviez un avis que ce n'était pas, vous avez dit que l'assemblée avait choisi, il n'y avait pas de doute.

M. le Président Stéphane BALET :

Non, mais si je lis la deuxième partie, c'est :

A la votation ou à la contre-épreuve à main levée – c'est les deux cas de figure - peut se substituer ou succéder une procédure de vote à l'appel nominal ou au scrutin secret.

Donc les deux cas sont possibles, et puis c'est simplement que voilà la demande a été faite, donc elle appuyée par cinq personnes, on peut procéder à l'appel nominal. Par contre, vous avez également la possibilité de demander un vote à bulletin secret, ce qui va compliquer un peu les choses, mais disons c'est possible.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste peut-être pour rappeler que cette manière de faire avait été utilisée lors de la votation sur la Romande Energie, lors de la précédente législature, et qu'elle émanait de l'autre côté de la salle. Donc, je suis un peu dubitative quant aux grognements concernant ma demande.

En vous remerciant et bon vote.

M. le Président Stéphane BALET :

Voilà, merci, donc comme les conditions sont réunies pour procéder à un appel nominal, je vais demander donc à notre secrétaire de procéder à l'appel nominal.

La question vous sera posée « Est-ce que vous acceptez l'amendement ? » et vous devrez répondre « oui », « non » ou vous vous abstenez.

Comme notre secrétaire est prise d'un petit peu de court, je vous prierais de patienter quelques instants, dès qu'elle sera prête nous démarrerons l'appel nominal.

Oui, alors je vous propose qu'on répète la question formellement. Donc on va procéder au vote par appel nominal. Donc la question c'est « Est-ce que vous acceptez l'amendement ? », si vous êtes pour vous dites « oui » à l'appel de votre nom, si vous êtes contre vous dites « non » et si vous vous abstenez, vous dites que vous vous abstenez. Merci.

**Vote nominal sur
amendement
art. 64 du règlement**

Nom	Prénom	Groupe	Prés.	Oui	Non	Abst.
Aden	Hiba	PSY		X		
Alfonzo	Giuseppe	PLR CD			X	
Armada	François	PLR CD	E			
Balet	Morgane	VERTS		X		
Balet	Stéphane	PSY				
Banderet	Mireille	PSY		X		
Baudin	Eric	UDC			X	
Berney	Marie-Christine	VERTS		X		
Bernhard	Maximilien	PLR CD			X	
Bettex	Joëlle	PLR CD			X	
Brancaccio	Michel	UDC			X	
Briand	Aude	UDC			X	
Burdet	Christophe	UDC			X	
Burdet	Daniel	PSY		X		
Burnand	Nicolas	PLR CD			X	
Cand	Jean-François	PSY		X		
Carp	Catherine	PLR CD			X	
Chapuis	Jean-David	PLR CD			X	
Cherbuin	Pierre	PLR CD			X	
Chevalley	Catherine	PLR CD			X	
Cochand	Daniel	PLR CD			X	
Crettenand	Colette	PSY	A			
Czàka	Véronique	VERTS		X		
Dall'Aglio	Gildo	PSY		X		
Delisle	Robin	VERTS		X		
Di Marco	Nicola	UDC			X	
Dubey	Michel	UDC			X	
Durussel	Nicolas	UDC			X	
Dushaj	Zamir	PSY	E			
Duvoisin	Valérie	PSY		X		
Dyens	Jean-Claude	PLR CD			X	
Ehrwein Nihan	Céline	VERTS		X		
Fivaz	Jacques	PSY	E			
Forestier	Didier	PLR CD			X	
Gabella	Laurent	PLR CD			X	
Gaberell	Thierry	PSY		X		
Gafner	Pascal	UDC			X	
Gander	Anne	PSY		X		
Gillardin Graf	Anne	PLR CD			X	
Gillet	François	PLR CD			X	
Gilliard	Laurent	PLR CD			X	
Gilliéron	Johann	PLR CD			X	
Gilliéron	Anne-Louise	PLR CD			X	
Giroud	Christian	VERTS		X		
Gonin	Denis	PLR CD			X	
Grandjean	David	PLR CD			X	

Nom	Prénom	Groupe	Prés.	Oui	Non	Abst.
Gruet	Philippe	PLR CD			X	
Guignard	Philippe	PLR CD			X	
Gygax	Roger	UDC			X	
Hajdari	Nuri	PSY		X		
Hunkeler	Pierre	VERTS		X		
Indulsi	Nunzio	PLR CD			X	
Jaquier	Claude-Anne	PLR CD			X	
Jaquier	Olivier	PLR CD			X	
Kenjar	Carole	PSY		X		
Klaus	Jean-Louis	PSY		X		
Levaillant	Jacques	PLR CD			X	
Loos	Martin	VERTS		X		
Maibach	Olivier	PSY		X		
Martin	Sophie	VERTS	E			
Martinez	Cristina	PLR CD			X	
Mathys	Mireille	PSY		X		
Millioud	Marceline	PSY		X		
Miranda	Antonio	UDC			X	
Monzies	Claire	VERTS		X		
Nicodet	Marc	PLR CD			X	
Nobs	Sébastien	PLR CD			X	
Oosterhoff	Brian	PLR CD			X	
Pardo	Marisa	PSY		X		
Pavid	Philippe	PLR CD			X	
Perceval	Hélène	PSY		X		
Pidoux	Thierry	PLR CD		X		
Pillado	Harmony	PSY		X		
Pillonel	Cédric	VERTS		X		
Pittet	Sylvain	VERTS	E			
Ramchurn	Ruben	UDC			X	
Ribeaud Eddhabi	Natacha	PSY		X		
Richard	Boris	PSY	E			
Richard	Claire-Lise	PSY		X		
Romanens	Léa	VERTS		X		
Roquier	Laurent	PLR CD				X
Roulet-Grin	Pierrette	PLR CD			X	
Scholder	Mireille	PSY		X		
Simon-Vermot	Olivier	PLR CD	E			
Spichiger	Fanny	VERTS		X		
Tobish	Fereshta	PSY	A			
Treyvaud	Paul-Arthur	PLR CD			X	
Tüller	Michaël	UDC	E			
Valceschini	Giancarlo	PSY		X		
Vaswani	Ramesh	PLR CD			X	
Venizelos	Vassilis	VERTS		X		
Villard	Raluca	UDC			X	

Nom	Prénom	Groupe	Prés.	Oui	Non	Abst.
Villard	Roland	UDC	E			
Vuagniaux	Thierry	PSY		X		
Vuagniaux	Yves	PSY		X		
Vuithier	Laurent	PLR CD			X	
Wagnière	Emilienne	UDC			X	
Weiler	Christian	PLR CD	E			
Wicki	Julien	PSY		X		
Wind	Bart	PLR CD			X	
		100	88	38	48	1

M. le Président Stéphane BALET :

Bien, on va procéder au calcul des voix, donc je vous propose une petite pause, restez à proximité de façon à ce que dès que le résultat est tombé, on puisse reprendre la séance, merci.

Suspension de séance

Alors, j'imagine que comme moi, vous avez hâte de connaître le résultat. Certains d'entre vous probablement, ont fait des comptes également. Moi, j'ai pu comparer un petit peu avec mes collègues juste à droite, M. BURKHARD était presque juste.

Rires dans la salle

Donc en fait, **vous avez refusé l'amendement**, il y a **48 non, 38 oui et 1 abstention**.

Alors la différence de voix, parce que t'étais à 39, parce que la différence de voix, elle provient du fait que moi je n'avais pas le droit de voter, ce que l'on m'a fait remarquer. Donc on a en fait retiré mon vote. Voilà, le Président ne vote pas, il ne peut voter qu'à bulletin secret. Voilà, merci pour votre attention.

Donc, je vous propose de continuer la lecture des articles. Nous en étions restés à cet article 64 finalement qui ne sera pas amendé.

Poursuite de la lecture des numéros et titres d'article par M. le Président Stéphane BALET

Nous sommes en présence d'un amendement proposé par la minorité de la commission.

Alors la proposition d'amendement est la suivante, c'est ajouter à l'alinéa 1 du texte proposé, les alinéas 2, 3 et 4 ci-dessous :

Art. 86 amendé :

¹ Toute opération du conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne la procédure ou le déroulement du débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.

² Elle peut notamment viser au renvoi d'un vote ou au renvoi d'un objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour informations complémentaires ou nouvelles propositions.

³ Elle peut également viser un nouveau vote sur un objet si le premier a été entaché d'un vice de procédure.

⁴ Elle peut viser le passage immédiat au vote sur un objet. Dans ce cas, la Municipalité doit pouvoir s'exprimer sur le fond avant le vote sur la motion d'ordre.

**Résultat du
vote nominal sur
amendement
art. 64 du règlement**

*Proposition amendement
art.86 du règlement*

*Discussion sur
amendement
art. 86 du règlement*

J'ouvre donc la discussion sur l'acceptation de cet amendement.

Mme la Conseillère RIBEAUD EDDHABI :

Nous avons bien compris que l'heure n'est pas à la transparence, donc j'éviterai d'utiliser ce mot un peu non grata. Cela étant juste pour préciser que, à nouveau, c'est une reprise de la loi sur le Grand Conseil, on n'a rien inventé, on est juste aller piquer ce qui se faisait ailleurs.

Au-delà de cela, étant un peu l'instigatrice de cet amendement, je me permets de vous exposer la raison de celui-ci.

La motion d'ordre telle qu'on la connaît jusqu'ici a effectivement été peu utilisée dans sa forme actuelle parce qu'elle se confond aussi un peu avec la suspension de séance si vous consultez nos articles actuels 77 et 78. D'autre part, elle est également méconnue. Moi-même, je dois avouer lorsque j'ai commencé le Conseil communal, j'ai dû taper sur Google « Qu'est-ce qu'une motion d'ordre ? » pour savoir à quoi elle servait.

En lieu et place de la motion d'ordre, nous avons utilisé d'autres outils, à savoir le renvoi à la prochaine séance selon l'article 79 de notre actuel règlement. Ce procédé a dû être utilisé notamment dans le cas du préavis PR15.09PR sur la fibre optique, du préavis PR15.04PR sur la réfection de la toiture de la patinoire. Ceci pour obtenir, ou du moins dans l'idée d'essayer d'obtenir, des éclaircissements, des précisions de la Municipalité.

Cet amendement vise ainsi simplement à se constituer une boîte à outils fonctionnelle et accessible à tout un chacun. C'est la raison pour laquelle, je vous encourage à le soutenir.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Là aussi, le groupe PLR et Centre Droite soutient la position de la majorité de la commission. Nous estimons qu'il est préférable de maintenir l'article 86 tel que rédigé dans le projet de règlement. Nous ne voulons pas effectivement rigidifier l'utilisation de la motion d'ordre. Son libellé donne en effet une marge de manœuvre que nous souhaitons conserver.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je me permets juste de rebondir sur l'intervention de mon préopinant, il ne s'agit pas de rigidifier quoi que ce soit, il s'agit simplement que tout un chacun, en lisant ces dispositions, sache à quoi utiliser cette motion d'ordre tout simplement.

Je relève juste, entre parenthèse, d'autres communes ont utilisé une autre manière de faire, pas d'insérer dans cet article, par contre de prévoir à la fin du règlement, donc qui ne fait pas partie du règlement à part entière, mais un certain lot de définitions, c'est aussi une manière de faire pour rendre ces notions un peu plus accessibles et ne pas les livrer à interprétation systématique.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'amendement à l'article 86.

La parole ne semble plus être demandée, nous votons.

L'amendement de l'article 86 du règlement est refusé à une évidente majorité.

Nous continuons l'étude du règlement.

Poursuite de la lecture des numéros et titres d'article par M. le Président Stéphane BALET

***Vote sur amendement
art. 86 du règlement***

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite vous propose un amendement à cet article, en supprimant la fin de la phrase de l'alinéa a) qui indique « prises au cours de l'année précédente ». Cet alinéa deviendrait donc : « de s'assurer de l'exécution des décisions ».

La raison de cet amendement tient au fait que la Commission de gestion doit pouvoir mener des investigations au-delà de l'année précédente, par exemple dans un cas où une exécution d'une décision aurait été effectuée quelques années auparavant et devrait faire l'objet de recherches particulières.

Le terme « prises au cours de l'année précédente » avait du sens à l'époque où les membres de la Commission de gestion étaient réélus chaque année, avec une composition qui pouvait changer de manière significative. Avec une commission élue maintenant pour la durée de la législature, il n'est plus nécessaire de se cantonner à l'année précédente. Un tel amendement a par ailleurs l'avantage d'augmenter le champ de prérogatives des Conseillères et Conseillers communaux.

Notre groupe vous invite donc à soutenir cet amendement qui a d'ailleurs été communiqué aux différents groupes avant ce soir.

M. le Président Stéphane BALET :

Je tiens à préciser qu'il s'agit de l'article 113 Attributions de la commission de gestion, ce que je n'avais pas dit.

*Proposition amendement
art. 113 du règlement*

Je rappelle l'amendement donc c'est de supprimer dans la partie a) « prises au cours de l'année précédente ».

Art. 113

¹ La commission de gestion s'organise elle-même.

amendé :

Elle a notamment pour mission :

- a) de s'assurer de l'exécution des décisions ~~prises au cours de l'année précédente~~ ;
- b) d'inspecter les domaines publics, les bâtiments de la commune et les différents services de l'administration ;
- c) de contrôler s'il a été donné suite aux vœux et aux observations admises par le conseil sur la gestion précédente.

*Discussion sur
proposition amendement
art. 113 du règlement*

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

C'est un excellent amendement qui précise bien les choses, parce que vous savez que des décisions prises par notre Conseil ou la Municipalité une certaine année, prennent souvent effet pas mal de temps après.

En revanche, je ne suis pas le proposant sur sa justification parce que l'article 44 et les articles 109 précisent de façon extrêmement claire que les compétences de la Commission de gestion couvrent la gestion de la Municipalité pour l'année précédente. Ça n'empêche pas d'aller voir un petit peu plus loin, mais disons, je ne lierais pas cet amendement à un soudain élargissement des compétences de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Mon intervention va dans le sens de celle qui vient d'être énoncée parce qu'effectivement l'article 44 précise « La commission de gestion est chargée d'examiner la gestion de la commune, pour l'année écoulée. » donc je ne vois pas qu'un article du règlement dise le contraire d'un autre

article.

Par ailleurs, il est dit dans l'intitulé dans la présentation de ce nouveau règlement, que les termes qui sont en italique proviennent de la loi sur les communes et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet de modification sous peine de devoir être de nouveau validés par le service de justice et des communes cantonal, donc je vois mal qu'on puisse faire cette modification sans que cela ait des conséquences lourdes sur le règlement et son avenir.

Par ailleurs, je tiens encore à préciser que, vous le savez, le rapport de gestion est présenté devant ce Conseil et que, un des points, l'article 2 généralement, précise que le Conseil communal prend acte et décharge la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée. Dès lors cela donne du sens à l'article 44 qui précise que seule l'année en cours peut faire l'objet de remarques et ça ne veut pas dire que la Commission de gestion ne peut pas investiguer sur une période antérieure, mais son rapport ne doit concerner que l'exercice en cours, c'est assez clairement précisé dans la loi sur les communes.

Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je rappelle que la Commission de gestion contrôle la gestion de la Municipalité et qu'elle veille à l'exécution et au comment de l'exécution des décisions prises.

Son rapport, et on vient de le rappeler, l'article 44 le précise, porte toujours sur l'année précédente, c'est quelque chose qui est évident. Nous sommes en 2016 et la Commission de gestion dira dans son rapport rédigé en 2017, comment cela s'est passé en 2016.

Mais la difficulté, et cela a été dit, tient au fait que des décisions prises en une certaine année mettent des mois et parfois des années à être complètement exécutées. Nous avons des préavis qui courent sur plusieurs années et les historiques des préavis témoignent de la durée des projets.

Ce soir, nous venons d'accorder un crédit de CHF 260'000.- pour le camping. Il y est notamment question de la réfection d'une allée centrale, il y a plus de deux ans que la commission de gestion a alerté sur le sujet et a conseillé un nouveau préavis dans ce domaine.

Donc c'est tout à fait clair, il n'est pas question pour la Commission de gestion de revenir en arrière, au point de remettre en question des rapports qui ont été validés, et que le Conseil communal lui-même aurait validé, il aurait donné décharge. On ne va pas plus arrière, mais il y a tout un historique et une complexité qui fait que, et tout le monde l'a dit, que l'on soit pour ou contre cet amendement, il faut bien que la Commission de gestion, elle, travaille avec des historiques pour qu'elle puisse apporter de bonnes réponses.

Donc moi je souhaiterais, parce que c'est vraiment embêtant d'être cantonné par ces simples mots qui sont là à la fin. Alors c'est évident qu'on doit contrôler les décisions prises, mais nous contrôlons souvent des décisions qui n'ont pas été prises l'année précédente, on est obligé parce que l'exécution s'est faite là.

Alors je vous invite à accepter la suppression de ces quelques mots, ça m'étonnerait que le service des communes y trouve à redire. Merci.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

En effet, comme il a été rappelé, l'article 44 ne supporte pas d'amendement puisqu'il est écrit en italique. Mais il n'est pas question d'amender cet article 44, il est bien clair que la Commission de gestion est chargée d'examiner la gestion de la Commune pour l'année écoulée.

Par contre dans l'article 113, il pourrait y avoir sur l'année écoulée une dépense, un montant

inscrit dans les comptes communaux, mais qui concernerait une décision prise trois ans avant. Alors la Commission de gestion a le droit donc de contrôler le montant qui a été inscrit sur l'année écoulée, mais n'aurait pas le droit de le faire sous prétexte que la décision a été prise trois ans avant.

Vous m'excuserez, mais je crois quand même que la suppression de ces quelques mots permet de libérer la Commission de gestion pour aller examiner des montants portés dans les comptes communaux sur l'année écoulée, mais qui concernent une décision de ce Conseil des années antérieures.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure. En fait, je défends et je trouve très bon cet amendement. Ce que je contestais c'est l'interprétation qui en a été faite pour le justifier, uniquement.

Donc de laisser « les décisions prises au cours de l'année précédente » ça restreint beaucoup trop le travail de la Commission de gestion qui doit travailler dans la durée, et sur l'exécution de décisions qui ont pu être prises dans un temps vaudois, c'est-à-dire un temps assez élastique.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte pour l'amendement de l'article 113.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement tel que présenté, donc je le rappelle il s'agit de supprimer la partie « prises au cours de l'année précédente » de la partie a) de l'article 113, sont priés de le faire savoir en levant la main.

L'amendement de l'article 113 du règlement est accepté à une évidente majorité.

Je vous propose de continuer l'étude du règlement.

Poursuite de la lecture des numéros et titres d'article par M. le Président Stéphane BALET

Nous allons voter maintenant sur l'article 1 amendé.

Oui, alors écoutez, c'était clair pour moi, mais peut-être pas, donc nous avons passé en revue l'intégralité du règlement.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 du préavis.

Donc là maintenant, on va adopter l'article 1 du règlement du Conseil tel qu'amendé par le Conseil communal, tel que proposé, c'est ce que ça voulait dire, mais je pense que je réfléchis plus vite que je ne parle si ça se trouve.

Donc, je vous propose effectivement de voter sur l'article 1 tel qu'amendé par le Conseil communal.

Article 1 Le règlement du Conseil communal est adopté tel que proposé **amendé**.
amendé :

L'article 1 amendé est accepté avec deux abstentions.

**Vote sur amendement
art. 113 du règlement**

Vote

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

J'aimerais rajouter une simple phrase dans cet article 2.

Je vous donne le texte :

Le Conseil communal admet que les articles 3, 69, 70 et 71 nouveaux répondent à la motion du 3 mai 2012 du Conseiller S. Balet et au postulat du Conseiller J.-L. KLAUS du 5 mars 2009.

Pour mémoire, il était intitulé « Utilisation de la langue française au sein de l'administration communale ».

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'un amendement pour l'article 2, donc vous l'avez compris, ce qui est rajouté dans l'article 2 :

Article 2 amendé : Le Conseil communal admet que les articles 3, 69, 70 et 71 nouveaux répondent à la motion du 3 mai 2012 du Conseiller S. Balet **et au postulat du Conseiller J.-L. KLAUS du 5 mars 2009.**

La discussion est ouverte sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée.

Proposition d'amendement

Vote sur amendement

L'amendement de l'article 2 est accepté avec une abstention.

Maintenant je vous fais voter sur l'article 2, tel qu'amendé par le Conseil communal, donc je vous répète l'article :

Article 2 amendé : Le Conseil communal admet que les articles 3, 69, 70 et 71 nouveaux répondent à la motion du 3 mai 2012 du Conseiller S. Balet **et au postulat du Conseiller J.-L. KLAUS du 5 mars 2009.**

Discussion sur article amendé

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur article amendé

L'article 2 tel qu'amendé est accepté.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste un dernier mot pour remercier notre collègue Pierre CHERBUIN qui a mené cette commission d'une main de chef et qui nous a permis d'avoir des débats constructifs et d'arriver, il faut le dire, il faut le relever, à un rapport de commission qui tienne compte tant des positions majoritaires que minoritaires.

Nous avons su travailler en bonne intelligence malgré nos divergences de points de vue et je l'en remercie sincèrement pour le travail accompli, ainsi que le travail qui s'est fait précédemment, puisqu'en fait il a eu encore un groupe de travail, c'est 17 séances que nous avons passées pour vous livrer ce résultat-là, non sans peine, je ne vous le cache pas. Nous avons eu beaucoup de discussions, beaucoup de désaccords, mais il me semble que le résultat en valait la peine, et c'est à relever que droite, gauche confondues, avons su travailler ensemble malgré des divergences restantes.

En vous remerciant.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Un élément s'est passé en coulisse lors du travail de la commission, vous avez validé pratiquement, sauf le dernier vote formel, ce nouveau règlement. Ce qui s'est passé en coulisse mérite quand même, non pas que je vous l'explique, mais que je le cite, à savoir la collaboration qui s'est instaurée avec les autorités municipales en fonction pour ce travail.

C'est, je l'ai dit en entrée, c'est la première fois ou c'est le seul cas où un Conseiller communal finalement fait acte de réglementaire, où ça n'est pas, sauf formellement, un élément ou une proposition au nom de la Municipalité, puisque nous décidons nous-mêmes de notre règlement de fonctionnement. Mais, il convient effectivement que les deux autorités qui se partagent la gestion des affaires communales arrivent à s'entendre pour mettre au point un tel règlement.

Ce qui fut fait et je remercie les autorités municipales d'avoir prêté une oreille attentive, même si parfois c'était en seconde lecture, aux propositions de la commission.

Je remercie également mes collègues commissaires pour leur tolérance à l'égard parfois de mon côté un peu rigide pour mener les débats.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est plus demandée donc nous votons.

Le PR15.26PRBis est accepté avec une abstention.

Je souhaite vous donner quelques informations concernant la suite que ce règlement va suivre. Donc maintenant il a été approuvé, il faut qu'il soit encore approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et ainsi que publié dans la Feuilles des Avis Officiels.

Ensuite, nous ferons imprimer le règlement et vous le ferons parvenir. Dans l'intervalle, les secrétaires mettront un exemplaire du règlement tel qu'approuvé ce soir sur le site internet.

Donc, l'idée c'est de faire un cahier format A5, dans lequel il y aura le règlement et puis aussi les différentes lois qui se rapportent au règlement. Jusqu'à maintenant, on avait seulement ce format-là, avec un extrait en fait des lois. Là, elles seront dans leur intégralité. Ça compliquera peut-être un peu la lecture, mais disons ça nous permettra d'être beaucoup plus précis, voilà.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Vote

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 Le règlement du Conseil communal est adopté tel qu'**amendé**.
amendé :

Article 2 Le Conseil communal admet que les articles 3, 69, 70 et 71 nouveaux
amendé : répondent à la motion du 3 mai 2012 du Conseiller S. Balet **et au postulat du Conseiller J.-L. KLAUS du 5 mars 2009.**

13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS

13.1

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Avenir de l'emplacement du skatepark des Cygnes)

Ma première question concerne l'avenir du skatepark des Cygnes.

Voilà un peu moins de trois mois que nous avons célébré, comme il se faut, l'ouverture du nouveau skatepark d'Yverdon-les-Bains. Un lieu dont je tenais à souligner la qualité remarquable et l'attractivité dont il fait preuve aujourd'hui.

Une page se tourne pour notre ancien skatepark qui a rendu tant de services durant ces quinze dernières années. Tout d'abord en bois, il a ensuite été décidé par la Commune d'en faire un vrai, en béton. Un parc qui n'a pas fait autant d'éloges que celui actuel mais qui rendait bien service pour venir se dépenser.

Aujourd'hui, l'ancien skatepark situé à la rue des Cygnes est dans un état catastrophique et il est surtout devenu dangereux pour nos chères têtes blondes.

Cependant, il est situé sur un emplacement qui est, à mon avis, très stratégique dans le rapprochement de la Ville vers le lac. Une fois les modules enlevés, une multitude de possibilités pourraient voir le jour sur cet emplacement. Avec une activité nocturne en baisse dans le centre-ville, ce lieu, éloigné des habitations, pourrait offrir un souffle nouveau à Yverdon-les-Bains par exemple.

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les intentions de la Municipalité sur l'avenir de cet emplacement ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a décidé de procéder au démontage des installations en question. Vous l'avez dit, ce sont des installations qui sont dangereuses, et il va donc être procédé au démontage dans les meilleurs délais de ces installations.

Pour la suite, nous allons commencer par remettre cette petite place en état et elle devrait être, en tout cas dans un premier temps, mise à disposition de la population sous forme de place publique, et peut-être de quelques bancs aussi, qui permettront peut-être de s'y reposer tranquillement face à la Thièle, ça doit être un bel emplacement.

Voilà ce qu'il va advenir de cette place, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci M. le Syndic pour ces précisions.

On se réjouit de voir la future place, c'est vrai qu'au bord de la Thièle, c'est un emplacement qui est assez sympathique.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Nouveau poste de police à la gare et augmentation du deal de rue)

Ma question concerne le nouveau poste de police à la gare.

Le 27 juin 2016, nous avons le plaisir d'assister à l'inauguration du nouveau poste de police à la

gare d'Yverdon-les-Bains. Ce poste avait comme objectif de marquer une présence policière forte sur le terrain. Même s'il est encore trop tôt pour faire un premier bilan chiffré, il y a bien un bilan visuel que tout le monde a pu constater cet été. Le deal de rue n'a pas attendu à la gare, il s'est déplacé direction le centre-ville, soit à la rue des Remparts et la rue du Lac.

Malgré une présence soutenue et un travail remarquable dans les rues, de notre police, le manège ne s'arrête pas. L'augmentation du nombre de personnes à ces emplacements a presque doublé en quelques mois seulement. L'offre de la drogue augmente, on trouve même du crack, une drogue très dangereuse qui rend quasiment dépendant dès la première consommation. Ce qui amène également le tourisme de la drogue, des consommateurs certainement nombreux pour que l'offre reste aussi marquée sur Yverdon.

Le constat est donc alarmant, et je demande aujourd'hui à la Municipalité de nous informer sur les mesures, suite à ce constat, qu'elle compte mettre en place dans le centre-ville d'Yverdon-les-Bains ?

La question est très complexe et je comprendrai que la Municipalité ne puisse répondre que partiellement à ma question.

Je vous remercie pour ces précisions.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, effectivement votre question étant arrivée du style à 18h30, je n'ai pas toutes les informations, vous pouvez bien vous l'imaginer.

Il est évident que la Municipalité s'est bien entendu penchée sur la question, et pas seulement penchée, est en pleine réflexion, d'ailleurs nous allons reprendre toute cette réflexion-là la semaine prochaine dans le cadre du budget. Mais, je tiens quand même à vous dire que la police n'est pas restée les bras croisés non plus, face à cette situation qui va certainement encore dégénérer, et tout ça est provoqué aussi par les migrations qui arrivent ici.

Donc, on n'a pas le choix de prendre des mesures. On a augmenté la présence policière d'à peu près 43% dans l'hypercentre. Alors bien entendu, en arrêtant certaines autres missions, enfin en les mettant un peu plus de côté, mais c'était absolument important de marquer une présence policière forte. La police cantonale, avec qui nous avons des contacts étroits, est venue aussi trois fois sur le domaine du stupéfiant intervenir en juillet et deux fois en août. Donc, ce sont aussi des missions qu'on leur donne et qui sont en grande discussion. D'ailleurs, le Commandant PITTET, qui avait une direction opérationnelle cet après-midi, en a encore discuté avec le Commandant de la police cantonale vaudoise. Ils sont parfaitement conscients de ce qui se passe à Yverdon.

Des mesures vont être prises. Mais tout ça, je vais pouvoir vous donner un peu plus détaillé dans quelques semaines, parce que tout est en train de se mettre en place. Il y a beaucoup d'échanges et de discussions. Mais voilà, ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est qu'on n'est pas resté inactif, on n'est pas les bras croisés, et la Municipalité est en pleine réflexion là-dessus, voilà.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci, Mme la Municipale, pour ces précisions. Effectivement, j'ai pu aussi constater sur le terrain que la police était très active, donc il ne s'agissait pas d'une constatation d'inaction policière, mais plutôt d'un problème qui est en augmentation malgré, bien entendu, les interventions de la police et de la gendarmerie.

Je vous remercie pour ces précisions. J'attends évidemment la suite qui sera donnée pour ce problème. Merci.

13.3

Une Motion de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Pour résoudre le problème d'algues envahissantes) transformée en Postulat

En lisant, dans notre journal La Région le 5 août 2016, l'article consacré aux algues envahissantes, je me suis dit que cela ne pouvait durer, car cela va se produire de plus en plus souvent. Il faut que nos autorités réagissent pour le bien de notre Ville et surtout pour son image. Notre deuxième ville du canton, qui se dit touristique, ne se donne pas toujours les moyens de l'être.

En tant que navigateur d'eau douce, j'ai l'expérience que ces algues, ainsi que celles qui poussent à la sortie du port et du canal Oriental, et qui sont dangereuses pour les petites embarcations, car elles peuvent bloquer l'hélice du moteur et mettre en danger les personnes dans l'embarcation.

En tant que simple personne, je les ressens repoussantes, visuellement et olfactivement. Pour les baigneurs, qui eux, viennent pour se délasser et prendre du plaisir au bord de notre plage, nous devons réagir.

Nous avions un bateau faucardeur à une certaine époque. Mais, nos autorités ont dit que cela coûtait trop cher à l'entretien et en personnel. Or, la Ville veut se développer et développer son tourisme.

Nos autorités nous présentent régulièrement des préavis pour d'importants projets. Si nous sommes capables de grandes réalisations, nous devrions également l'être pour trouver un moyen de nettoyer couramment notre port et notre plage pour qu'ils restent propres. Grandson est équipé d'un petit bateau faucardeur pour cela. Notre Ville dépend d'un service de location pour nettoyer notre plage et notre port. C'est pour cette raison que je dépose cette motion.

Pour le bien commun, je demande à la Municipalité d'étudier, dans un délai raisonnable, une solution pour résoudre ce problème qui deviendra de plus en plus fréquent avec le réchauffement climatique.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement.

Discussion sur la Motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

La fin du texte du Conseiller qui vient de nous le lire « *Pour le bien commun, je demande à la Municipalité d'étudier, dans un délai raisonnable, une solution pour résoudre ce problème qui deviendra de plus en plus fréquent avec le réchauffement climatique.* »

Oui, la Ville a jusqu'à l'année 2007, elle était équipée d'une faucardeuse. Le coût de cette faucardeuse, qui occasionnait des réparations fréquentes et un besoin de personnel très grand, coûtait à la Ville environ CHF 100 à 150'000.-. Or maintenant, la Municipalité, par mon service, planifie chaque année des campagnes de faucardage avec une entreprise privée, coût par année CHF 30'000.-.

Cette année, je vous le concède, il y a eu un regain d'algues dû à la température. Nous avons commandé des opérations supplémentaires. Et le 23 septembre, on n'a pas attendu ce texte pour prendre rendez-vous, nous avons une démonstration à Estavayer-le-Lac pour une faucardeuse aspirateur. Parce qu'une faucardeuse pour aller entre les bateaux, ne serait-ce qu'au pont des Iris, ce n'est pas possible, une faucardeuse, elle n'est pas opérationnelle de manière très précise.

Alors on va faire le maximum, mais en vertu du règlement de la loi sur les communes, la mise en

place d'une faucardeuse pour le nettoyage des rives, il est relevé que cet objet ne peut pas faire une motion, dans la mesure que s'il s'agit d'une compétence municipale, tout au plus un postulat ou une interpellation, pour être pris en considération par la Municipalité.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Donc j'aimerais saluer cette motion, que je trouve très intéressante, parce que c'est vrai que le problème des algues est un problème important, et puis ça touche les nageurs, les navigateurs et d'autres personnes, notamment les promeneurs.

Mais, j'aimerais profiter en fait de cette motion pour aller un cran plus loin, et puis en fait de parler des activités qu'on a à la plage. Donc on en a cité quelques-unes qui touchent ces différentes personnes. Mais en plus de ça, dernièrement il y a des paddles. Depuis quelques années, il y a des planches à voile. Il y a un radeau qui se trouve à plus de 150 mètres du bord de la plage. Il y a aussi des améliorations qui ont été faites par rapport aux espaces d'accueil, en mettant des grills, en mettant des espaces aussi plus conviviaux. Il y a également le camping qui s'est développé et puis qui attire plus de monde avec une plus grande attractivité. Il y a également la population à Yverdon-les-Bains qui augmente, ce qui fait qu'il y a toujours plus de monde qui vient à la plage.

Et en plus on a une des plus belles plages du Canton, ça il faut le dire, on la met bien en valeur dans tout ce qui est la promotion de la Ville. Mais, en tant aussi qu'utilisatrice, quand je me retrouve à nager à certaines périodes ou à être dans le lac, et bien, je me pose la question concernant la sécurité de toutes ces personnes, et puis notamment la sécurité des baigneurs. Et ce que je vois, c'est que dans d'autres communes, on a notamment à Nyon, ce sont des plages beaucoup plus petites et en fait il y a une surveillance qui est mise en place.

Aussi, ce que je souhaiterais, c'est en fait étendre cette motion à une réflexion un petit peu plus globale sur les aspects sur cette plage et puis notamment la surveillance de la baignade, parce qu'il me semble que proposer un service qui soit cohérent avec les activités et l'attractivité en fait de la plage, c'est aussi prendre soin de sa population, de ses baigneurs. Et voilà en fait, je demanderai à ce qu'on étende cette motion sur les algues à d'autres problèmes qui est la multi activité de cette plage.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je crois qu'on ne peut pas dire que cette motion n'est pas recevable. Il est évident qu'il appartient à la Municipalité de choisir une solution. Mais ce n'est pas, bien sûr, au motionnaire de dire s'il faut une faucardeuse, s'il faut un autre outil.

Et je crois qu'on peut accepter cette motion avec cette réserve et qu'il appartient à la Municipalité à trouver le meilleur moyen pour que cette plage et ce bord de lac redeviennent acceptables. Je crois qu'on peut aller dans ce sens, en tout cas par rapport à l'article 62 de notre règlement actuel, c'est tout à fait possible.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je crois que les intervenants de ce soir ont des préoccupations qui sont justes. De parler de cette problématique des algues qui est particulièrement disons visible cette année, et que l'on trouve une solution, c'est certainement juste qu'on s'y penche, et qu'on amène des solutions, quelles que soient les solutions, effectivement Mme la Conseillère, il appartient à la Municipalité de trouver la meilleure formule.

Alors, je ne sais pas si on va mettre des poissons dévoreurs d'algues à des endroits, encore faut-il qu'ils s'arrêtent aux algues. Toujours est-il qu'il appartient donc à la Municipalité de trouver la meilleure formule.

Pour ce qui est de la surveillance, je veux bien qu'on se pose la question, qu'on se remette en

question sur la problématique d'une sécurité ou non. Toujours est-il que les lacs chez nous sont libres d'accès. Il n'y a pas, peut-être à Nyon ou ailleurs il y a peut-être des endroits où il y a des zones surveillées, comme on peut trouver dans des bords de mer avec un drapeau à gauche et à droite avec une petite zone surveillée. Toujours est-il que nos lacs ont des grandes rives, et c'est une particularité de notre plage, aussi, à nous, même si on mettait un endroit, ça ne résoudrait pas, je crois, la problématique dans l'ensemble de la rive yverdonnoise.

On a aussi une particularité, c'est que le lac est très peu profond. Donc la plage principale permet toutes sortes d'activités. Alors, on peut se noyer certes dans des gouilles, il y a eu des gens qui ont vécu ce malheur-là. Mais, on peut quand même se poser la question de voir s'il y aurait lieu d'améliorer quelque chose. Mais, je ne suis pas sûr qu'on irait, ou qu'on va aller, jusqu'à la surveillance des plages. Peut-être que des éléments de réanimations, ou d'autres, pourraient être mis en place, je n'en sais rien. Toujours est-il que c'est quelque chose, la Municipalité peut avoir cette ouverture, mais j'inviterai alors le motionnaire, comme M. le Vice-syndic, à voir s'il pourrait transformer une motion en postulat qui ne nous offrirait pas un ordre mais une direction d'étude, et ça serait moins contraignant me semble-t-il.

Voilà ce que je souhaitais vous dire et vous proposer.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Il n'y a pas encore de registre d'intérêts. Mais, je déclare mes intérêts, je suis véliplanchiste amateur et membre du club Y-Surf dont les membres sont aujourd'hui effectivement contraints de s'exiler à Yvonand la plupart du temps, alors qu'ils pourraient très bien utiliser la plage d'Yverdon-les-Bains.

Donc, je soutiendrai cette motion ou le postulat, comme le veut notre collègue FORESTIER. Merci.

M. le Conseiller Pierre HUNKEKER :

Effectivement, j'ai de la compréhension pour les navigateurs qui se trouvent face à des paquets de plantes aquatiques qui ne sont pas des algues, ce sont des plantes aquatiques qui poussent, ou des baigneurs qui ont tout à coup leurs pieds chatouillés, et encore qu'au moment de la nage près de la plage.

Il faut savoir que ces plantes aquatiques sont aussi des milieux favorables à toutes sortes de bestioles, et qu'il faut toujours prendre la pesée des intérêts entre le confort des utilisateurs, qui est parfaitement justifiable en face des ports ou en face des plages, et le confort de la « faune » aquatique qui trouve un certain refuge.

D'autre part, il ne faut pas oublier que nous avons un développement d'espèces invasives, en particulier des nord-américaines élodées, qui ont la particularité de se développer très vite, et aussi de se multiplier par bouturage, donc plus vous les coupez, plus vous les multipliez.

Donc je souhaite bonne chance à la Municipalité pour résoudre un problème qui est réel mais qui n'est pas évident. Et je pense qu'il faut être conscient du fait qu'on devra plus ou moins vivre avec les plantes qui poussent en face de chez nous. Et c'est pour ça que je suggère de faire confiance à la Municipalité et au Service des travaux en particulier, et donc de ne pas accepter une motion qui ne fait que rajouter une injonction à des choses qui se font déjà.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Alors pour répondre à M. HUNKEKER, je veux simplement vous dire que travaillant, moi, dans les canaux, je peux vous dire que ces algues c'est très bien, mais elles étouffent le poisson aussi. Elles neutralisent les alvins parce que l'oxygène manque et ça c'est un grave problème. En enlevant et en fauchant les canaux comme on fait, nous, pour l'entretien, on libère justement

les cours d'eau de ces algues et de ces déchets de mousse, et on aide le poisson à vivre.

Il y a aussi un intérêt pour le poisson et pour les oiseaux et pour la faune, parce que ces algues, quand un animal traverse un canal ou autre chose, il se prend les pattes dans ces algues et il se noie. On sort des sangliers, on sort des rats laveurs, on sort des cerfs, on sort des chevreux, des petits chevreuils, on sort beaucoup d'animaux qui se sont noyés à cause de ça. Donc, c'est aussi un bien pour la faune.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller, est-ce que vous souhaitez transformer votre motion en postulat ?

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Alors pour le bien du Conseil, ça ne me gêne pas de transformer cette motion en postulat. Le but c'est que la Municipalité prenne conscience que c'est un problème qui va devenir récurrent, et c'est un problème qu'il faudra quand même qu'on règle.

Juste pour la petite anecdote, il existe exactement un poisson qui mange ces algues, il s'appelle la carpe Amour, qui vient du fleuve Amour. Mais le problème c'est que ces carpes, elles se développent très vite et peuvent arriver jusqu'à 45 kilos et 1.5 m de long ! *Rires dans la salle*
Je pense que si on veut prendre ce système-là, il y aura certains problèmes dans le port.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Conseiller pour ces précisions.

Je vous propose qu'on vote sur la prise en considération de ce postulat. Je crois que tout ce qui pouvait être dit, a probablement été dit.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une forte majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Motion transformée en postulat

Vote

13.4

Une Interpellation de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Manque criant de place en UAPE) suivie par l'adoption d'une résolution

Je tiens tout d'abord à déclarer mes intérêts, moi aussi, ce soir, car je suis moi-même parent concerné par la non-ouverture de la structure en UAPE dont je vais parler dans ce texte. C'est également le cas d'un autre membre du groupe des Verts.

Toutefois, et pour lui et pour moi, la situation est réglée. Nous avons des places de garde pour nos enfants, donc nous ne sommes absolument plus embêtés et coincés pour cette rentrée. Donc ce n'est absolument pas à ce titre-là que je souhaite intervenir ce soir, mais bien en tant que représentante du groupe des Verts et j'en suis sûre de l'avis de beaucoup de citoyens et de citoyennes concernés. Voilà, ceci étant dit, je me lance.

Nous vivons ce soir notre rentrée politique, les enfants yverdonnois ont vécu leur rentrée scolaire il y a déjà dix jours.

Pour beaucoup de familles, il s'agit de caler à nouveau son organisation après le rythme estival et d'essayer de concilier les différentes facettes de leurs vies : travail, famille, hobby, voire politique. C'est un savant équilibre qui met quelques jours à se mettre en place.

Malheureusement de nombreuses familles yverdonnoises doivent encore faire appel au système D pour trouver des solutions de garde pour leurs enfants. En effet, vous le savez, Yverdon-les-Bains manque de places d'accueil en crèches et en structures parascolaires.

De nombreux efforts ont été faits ces dernières années et cette année encore, ça a été confirmé ce matin par un communiqué de presse, avec l'ouverture de places notamment pour les plus grands, et ces efforts sont bien sûr à saluer. Toutefois, le retard pris en la matière se doit d'être comblé. C'est là une exigence légale : la Loi sur l'accueil de jour des enfants prévoit en effet le développement de places d'accueil en suffisance dans les communes.

Et la réforme à venir, qui permettra la mise en application de l'article constitutionnel 63a, soit une généralisation de l'accueil parascolaire des enfants dans tout le Canton, plébiscitée par plus de 70% de la population à l'époque, répond non seulement aux attentes des familles mais aussi à une forte attente des milieux économiques.

J'ai d'ailleurs entendu dernièrement, dans le cadre d'une réunion de parents, un nouvel arrivant yverdonnois, venant d'un autre canton avec toute sa famille, tenir ces propos : « Ah bien si je m'étais imaginé l'existence d'une telle liste d'attente pour l'accueil parascolaire à Yverdon, j'aurais sans doute renoncé à venir m'y installer. » Cette simple anecdote est là pour nous rappeler que cette question n'est pas seulement le problème de « ceux qui sont assez fous pour faire des enfants » mais celui de la Commune. Une Commune qui se développe et qui veut aussi attirer des personnes qui travaillent, et qui sont souvent des couples avec des enfants.

J'en profite pour rappeler que dans le préavis PR16.23PR que nous venons de recevoir sur l'imposition 2017, la Municipalité nous dit « que des mesures devraient être prises dans un proche avenir visant à attirer des contribuables avec une capacité financière supérieure à la moyenne ». Ces derniers seront probablement pour la plupart des actifs avec un fort taux d'occupation et souvent des parents. Les solutions de garde des enfants ne représentent donc pas seulement un coût effectif pour la collectivité, mais aussi une infrastructure indispensable au développement de notre Commune.

Vous n'êtes sans doute pas sans ignorer la mésaventure qui a concerné une trentaine de familles à la rentrée, soit la non-ouverture de la nouvelle UAPE gérée par l'association la Petite Porte dans les locaux de l'ancien restaurant de L'Isle. Cette association a reçu un refus d'autorisation d'exploiter de la part de l'Office cantonal d'accueil de jour des enfants (OAJE) qui sera effectif à partir de demain soir pour des raisons de dossier incomplet et de budget qui n'était pas équilibré.

Je ne veux pas faire ici l'historique de ce qui s'avère être presque une « épopée estivale », pour ceux qui ont suivi, tant il semble y avoir eu de rebondissements, ni même essayer de comprendre ce qui aurait pu être fait différemment et par qui. Je tiens à me concentrer, non pas sur les différents acteurs de cette « saga », mais simplement sur le but final, soit l'accueil des enfants yverdonnois.

Car quoi qu'il en soit, Yverdon-les-Bains et les familles concernées trouveront porte close lundi matin en lieu et place des 35 nouvelles places tant attendues ; c'est un fait. Tous les partenaires concernés, dont la Commune, se sont mobilisés afin de trouver des solutions de remplacement et d'urgence à proposer aux familles et ce pour l'année scolaire à venir.

Ceci étant, il n'en reste pas moins la question cruciale de création de places pérennes supplémentaires à moyen terme. En effet, le propriétaire des lieux a engagé des travaux, semble-t-il à sa charge, dans l'idée de pouvoir les proposer à une structure d'accueil de jour d'enfants ; des familles attendent, le réseau est débordé. Il semble qu'Yverdon ne puisse pas se permettre de passer à côté d'une telle occasion lorsque l'on connaît les besoins, les difficultés à trouver des locaux et les changements législatifs en perspective.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Le budget 2017 prévoit-il une augmentation de la subvention au réseau afin de pouvoir y inclure en 2017 déjà au moins une nouvelle UAPE, quelle qu'elle soit d'ailleurs ?
2. La Commune compte-t-elle prendre des contacts avec le propriétaire des lieux aménageables pour une UAPE à la rue des Moulins et/ou avec la Petite Porte qui, semblerait-il, détient le bail actuellement, afin d'évaluer les possibilités de collaboration pour 2017 ?

Je vous remercie.

M. le Président Stéphane BALET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ?

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Oui, M. le Président.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je ne vais pas non plus faire l'historique de cette épopée estivale. Par contre, peut-être avant de répondre plus précisément à vos questions, permettez-moi de faire finalement une photographie de la situation actuelle à Yverdon.

Actuellement à Yverdon, nous avons 233 places en garderie, à savoir pour le préscolaire bien évidemment, qui accueille 528 enfants. Nous avons également 295 places en accueil familial de jour pour environ 250 enfants accueillis. Dans le cadre du parascolaire, et c'est ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire pour les 4-8 ans, nous avons 144 places en UAPE qui accueillent 200 enfants, et 253 places en accueil familial de jour. Nous accueillons également 508 enfants dans le cadre de nos restaurants scolaires, et également 647 enfants aux devoirs accompagnés.

Concernant la liste d'attente, effectivement, nous avons un certain nombre, même un nombre relativement important de parents qui sont sur liste d'attente. Nous avons en fait 300 enfants dans le cadre des 0-4 ans qui sont en liste d'attente, et 108 enfants dans le cadre des 4-8 ans. Nous voyons que nous avons une liste d'attente extrêmement importante dans le préscolaire.

Vous l'avez mentionné, mais je rappelle effectivement qu'à la rentrée 2016, nous avons ouvert une nouvelle prestation qu'on appelle APEMS, accueil pour écoliers en milieu scolaire, qui concerne effectivement les plus grands, les 8-12 ans, et nous avons 96 nouvelles places qu'on vient d'ouvrir à la rentrée d'août, prestation qui n'existait pas avant ici à Yverdon.

Maintenant il est clair, bien évidemment, qu'on peut faire mieux, nous en sommes conscients et mettons tout en œuvre pour, selon nos moyens, pour étoffer notre offre. Ça c'est évident qu'il faudra qu'on l'étoffe.

Maintenant pour répondre peut-être plus précisément à vos questions.

Alors, vous évoquez est-ce que dans le fond finalement la Municipalité a mis au budget 2017 ? Alors, il aurait fallu ou il faudrait poser votre question jeudi prochain, puisqu'effectivement c'est lors de sa séance spéciale budget de mercredi prochain que la Municipalité va décider de l'ensemble du budget qu'elle souhaite présenter à ce Conseil. Le JECOS fait des propositions à la Municipalité, nous en discuterons avec la Municipalité, et puis je vous tiendrai au courant jeudi après la séance du budget.

Pour la deuxième question, il faut savoir qu'effectivement l'association n'a pas eu l'autorisation d'exploiter dans le cadre d'une première demande qu'elle a faite à l'Office d'accueil de jour des enfants. Pas plus tard que hier, l'Office d'accueil de jour des enfants et cette association se sont rencontrés, puisque cette association souhaite demander une deuxième autorisation pour une

ouverture d'une UAPE privée. Cette deuxième autorisation nécessite un certain temps au niveau du traitement du dossier par l'Office d'accueil de jour, donc effectivement vendredi, l'association doit fermer ses portes, mais actuellement je ne préjuge pas d'un avenir à deux trois mois, s'il devait y avoir finalement une solution trouvée entre l'Office d'accueil de jour des enfants et l'association.

Donc actuellement, bien évidemment, nous n'allons pas nous approcher du propriétaire, puisque dans le fonds si l'association obtenait l'autorisation d'exploiter de l'Office d'accueil, ça serait évidemment dans les locaux actuels.

Donc voilà ce que je peux vous dire au niveau de la situation.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je remercie M. le Municipal pour ses éléments d'explication.

Ceci étant, je comprends bien la problématique par rapport au fait de pouvoir difficilement approcher un propriétaire alors qu'il y a déjà un bail avec une association et je suis certaine que vous suivrez le dossier de très près. Donc je comprends tout à fait cette réponse.

J'ai par contre, une fois avoir entendu vos différents éléments, une proposition de résolution à soumettre à ce Conseil communal dans l'idée de ne contraindre personne, et en tout cas pas notre Municipalité, vu que c'est une résolution, mais bien dans l'idée de pouvoir montrer le soutien de ce Conseil communal à ce questionnement, à cette problématique, à ce souci qu'est porté vraiment par beaucoup de citoyens, citoyennes, et que jeudi prochain, lors de votre séance de Municipalité, vous puissiez vous rappeler de la résolution de ce Conseil communal au moment où vous devrez discuter des budgets, ça me semble être un sujet important.

On a la chance d'être effectivement une semaine avant la discussion, donc je profite de l'occasion pour proposer une résolution à ce Conseil communal, est-ce que je peux la lire ?

M. le Président Stéphane BALET :

Je vous en prie.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Merci, M. le Président.

Le Conseil communal a entendu les différents éléments soulevés par la Municipalité. Il encourage la Municipalité à poursuivre ses actions et ses efforts pour créer rapidement des places d'accueil de jour supplémentaires pérennes.

L'idée n'est vraiment pas d'enfoncer des portes ouvertes, mais simplement de montrer et aux citoyens et citoyennes de notre Ville, et également à notre Municipalité, le fait que cet enjeu-là et ce souci-là est partagé par l'ensemble de ce Conseil.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'une proposition de résolution, donc j'ouvre la discussion sur l'adoption de cette résolution.

Souhaitez-vous que je la répète ? Alors, je vais vous la relire :

Le Conseil communal a entendu les différents éléments soulevés par la Municipalité. Il encourage la Municipalité à poursuivre ses actions et ses efforts pour créer rapidement des places d'accueil de jour supplémentaires pérennes.

Proposition de résolution

Discussion sur résolution

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Moi, je voulais juste peut-être, enfin m'adresser à la Municipalité et puis à mes collègues.

La structure dont vous venez de parler, c'est une structure qui est privée. Je ne vois pas pourquoi la Ville d'Yverdon ou la Municipalité soutiendrait financièrement cette structure. Quant à donner une autorisation : oui, mais quant à soutenir financièrement : non.

Voilà, c'est mon opinion.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste peut-être pour répondre à Mme WAGNIERE, le propos de cette résolution n'est pas de soutenir, le dossier est clos, enfin la porte est fermée pourrait-on dire, mais simplement de donner les moyens à la Municipalité, enfin l'impulsion de soutenir le développement de places supplémentaires quelles qu'elles soient donc pas forcément la Petite Porte. C'est ça que vise en fait cette résolution.

Ceci dit, je me permets de continuer, enfin de plutôt prendre mon intervention, comme cela a été relevé, nous avons un certain nombre de parents en liste d'attente, près de 400, et c'est ce sans compter tous ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes d'attente, parce qu'après avoir attendu des fois une à deux années, ils renoncent. C'est ainsi bien plus de parents qui sont en attente d'une place qu'il faut saisir. Et nous n'avons pas aujourd'hui les moyens de les compter avec exactitude, mais sachez que le nombre de parents qui attendent une solution de garde dépasse celui des 400 parents qui sont actuellement en liste d'attente.

Cela étant, comme il a été rappelé par ma préopinante, enfin non ma pré-préopinante pardon, deux articles constitutionnels posent l'accueil de jour, l'article 63 et 63a de la Constitution vaudoise, tant pour l'accueil préscolaire, et comme cela a été relevé, l'accueil préscolaire concerne les enfants avant scolarité, les 0-4 ans, que le parascolaire. Ces deux dispositions encouragent, pour ne pas dire enjoignent les communes, à prendre des dispositions, mais pas seulement, elles visent aussi une implication de l'Etat, des communes et des partenaires privés. Par partenaires privés, on entend notamment les entreprises, les employeurs. Il s'agit donc de l'affaire de tous.

Concernant les besoins en la matière, il y a les listes d'attente effectivement, d'autres constats aussi, 50% des couples recherchent une solution de garde, 70% des familles monoparentales recherchent aussi une solution de garde. Les taux de couverture actuellement, une étude a été faite dans le cadre de la consultation sur la modification de la loi sur l'accueil de jour, montrent qu'entre la moyenne cantonale et ce que certaines communes offrent, nous sommes largement en dessous. C'est le cas à Yverdon, malgré le fait et c'est vrai qu'il faut le souligner, nous avons connu beaucoup de développement ces dernières années à un niveau qu'on pourrait qualifier de relativement inespéré. Il n'empêche que quand le train est tellement loin, c'est difficile de le rattraper, malgré tous les efforts consentis.

Il n'empêche que nous ne pouvons pas rester les bras croisés et qu'il nous incombe de prendre les mesures, pas uniquement à charge de la Commune, il est vrai la Commune ne peut pas assumer seule cette charge-là. Raison pour laquelle d'autres entités doivent aussi être parties prenantes. Il n'empêche que la Commune a aussi sa part de responsabilité et que cette résolution vise à ce qu'elle la prenne.

Cela étant, il convient d'étendre cet objet de l'accueil de jour à plusieurs niveaux. Nous ne pouvons pas uniquement développer des places dans le réseau, car effectivement c'est coûteux. Nous devons aussi trouver des partenaires pour faire des partenariats privés-publics pour développer effectivement une double offre. Il conviendrait aussi de soutenir le développement de structures privées, non pas par des investissements, mais par exemple par l'appui, un appui

logistique ou des démarches auprès des autorités compétentes.

En conclusion, c'est un objet qui nous concerne tous, à différents niveaux, et qui du reste, je me permets ce rappel, figurait dans nos programmes respectifs de campagne, tous confondus. Alors passons de la parole aux actes et trouvons des solutions, car ces besoins existent et nous devons y répondre. En vous remerciant.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Le besoin est bien réel et est avéré donc je suis enclin à soutenir bien sûr cette résolution. J'aimerais que dans les recherches de solutions on tienne aussi compte des possibilités qu'offrent aujourd'hui l'économie des partages. Je crois que dans ce Canton, dans la ville d'Orbe, je crois qu'il y a des réseaux de parents qui s'organisent entre eux avec des moyens technologiques d'aujourd'hui pour mettre en commun leur capacité de garde. Donc, c'est aussi une des possibilités qui existent, qui s'offrent à nous. Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je n'ai malheureusement pas d'intérêt personnel à déclarer sur cette résolution-là, mais je comprends tout à fait la situation. C'est vrai qu'aujourd'hui les employeurs demandent beaucoup à leurs employés, les charges de travail augmentent, et il est difficile maintenant pour les parents de trouver des solutions pour pouvoir allier travail et vie de famille.

Donc à titre personnel, je soutiendrai cette résolution pour que la Municipalité donne plutôt l'impulsion et pas se donne les moyens, mais donne l'impulsion de faire avancer les choses et de pouvoir proposer des places supplémentaires. Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je crois que je l'ai dit tout à l'heure, la Municipalité se préoccupe de l'accueil effectivement des enfants. Comme je le disais, nous avons ouvert 96 places de plus pour l'accueil des 8-12 ans parce qu'avant cette prestation n'existait pas. C'est environ CHF 800'000.- par année, donc c'est pour montrer que la Municipalité se préoccupe. Mais effectivement, plus vous avez de places en 0-4 ans, et bien après il faut qu'il y ait les places en 4-8 ans qui suivent, puis ensuite il faut qu'il y ait les places en 8-12 ans. Donc cette année nous avons effectivement ouvert des places en 8-12 ans parce que c'était également une demande des parents.

Et puis par rapport, je dirais, à la liste d'attente, effectivement je parle de 300 enfants en liste d'attente dans le préscolaire. Lundi soir, dans le cadre du comité de l'association de l'accueil pour la petite enfance, en août le taux d'occupation des crèches était de 85%. Vous me direz mais il y a quelque chose qui ne va pas. Il y a 300 enfants qui sont sur une liste d'attente, puis vous avez un taux d'occupation de 85%. C'est toute la problématique, c'est qu'effectivement parmi ces enfants, vous en avez un dont les parents aimeraient que l'accueil se fasse le lundi, malheureusement on n'a pas de place le lundi, mais on en a le mardi. Donc c'est aussi tous ces éléments-là qu'on rediscute après avec les parents, êtes-vous sûr que vous ne pouvez pas modifier votre jour de travail.

Enfin tous ces éléments-là, on en tient compte, mais c'est sûr que ça fait un nombre d'enfants important, mais on essaie d'y remédier au mieux.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte, ce n'est pas le cas, donc je vous propose de voter pour l'adoption de la résolution proposée, si vous souhaitez je vais peut-être la relire :

Le Conseil communal a entendu les différents éléments soulevés par la Municipalité. Il encourage la Municipalité à poursuivre ses actions et ses efforts pour créer rapidement

des places d'accueil de jour supplémentaires pérennes.

Vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Réseau urbain de bus à Yverdon, équipement et confort des abribus et mise à jour du site internet communal)

Je dédie cette question aux parents avec poussette, aux personnes à mobilité réduite, handicapées, ou blessées qui doivent attendre le bus sous la pluie ou sous un soleil de plomb et sans pouvoir s'asseoir !

Le réseau de bus Travys a été étoffé avec passage au quart d'heure. Les bus du réseau urbain sont tous aussi équipés d'un plancher mobile facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, un net progrès par rapport à la situation antérieure. Toutefois, le confort des usagers aux arrêts reste toujours le parent pauvre. Récemment, on pouvait lire dans le 24 heures du 9 août 2016 que Nyon fait figure de cancre en matière d'abribus et que 40% des usagers, s'ils appréciaient l'augmentation de la cadence au quart d'heure, trouvaient que le confort manquait. Dans ce sondage, la question des abribus était clairement ressortie.

En général, l'installation d'abribus fait partie des mesures d'incitation d'utilisation des transports publics complétant le développement de l'offre par l'amélioration du réseau, l'augmentation de cadence et la modernisation des véhicules.

Une autre mesure incitative est le suivi GPS de la position des bus en temps réel et l'affichage de leur horaire prévu aux différents arrêts. Quelques panneaux d'affichage au fonctionnement plus ou moins aléatoire ont déjà été installés en Ville, comme vous le savez, en particulier à la gare et à la place Bel-Air.

Enfin, il est agréable de pouvoir consulter les horaires sur internet et Travys a élaboré un site satisfaisant en la matière. À l'image des TL, ce site pourrait idéalement encore être épaulé par des applications pour appareils mobiles.

La Commune quant à elle reste en construction comme l'onglet bus de son site web le laisse à penser qui est désespérément vide ainsi que bien d'autres pages par ailleurs !

Mes questions sont donc les suivantes :

- Est-ce que la Municipalité a un plan pour équiper les arrêts de bus d'abribus, de bancs, de quais d'accès sécurisés et accessibles et de panneaux d'affichage modernes ?
- Si oui, avec quel calendrier ?
- Et accessoirement, prévoit-elle de faire tenir à jour et compléter le site internet communal ?

Je précise que la consultation du plan des investissements et la recherche par mots-clés tels que « Abribus, Bus, Banc, Travys » n'a délivré aucun résultat.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller de m'avoir adressé votre question, ainsi je vais pouvoir vous répondre le plus précisément possible.

Donc la Mobilité pilote effectivement un projet de mise en conformité des arrêts de bus selon la loi sur les handicapés (LHand). Cela consiste à construire des quais de bus d'une part, de sorte à sécuriser les usagers et à permettre d'être à hauteur du plancher des bus pour les personnes à mobilité réduite, et d'autre part à les équiper en mobilier tels que les abris, les bancs, les

poubelles, les panneaux d'information aux voyageurs en temps réel, etc. Il existe un modèle d'arrêt-type que nous déployons désormais de manière systématique, et bien vous en avez fait le constat, c'est ceux qui se trouvent à la place Bel-Air.

Pour rappel, un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.- avait été octroyé en 2010 pour l'aménagement des arrêts de bus dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau Travys. Cependant, la réfection de la place Bel-Air a nécessité d'utiliser la majeure partie de ce crédit, et c'est pourquoi un préavis pour un crédit complémentaire devra être à nouveau rédigé. Le montant d'ailleurs de CHF 800'000.- est inscrit au plan des investissements, vous l'avez reçu, vous pourrez le vérifier, sous le libellé « Aménagements transports publics Etape I finalisation et II » et est réparti sur 2017 et 2018. Donc on a deux fois CHF 400'000.-.

Et concrètement, nous sommes en train de finaliser le recensement des travaux à effectuer à chaque arrêt. Il y en a à peu près une centaine sur Yverdon, ce qui permettra d'affiner le budget nécessaire et de définir une liste d'arrêts prioritaires en regard du budget disponible. Bien sûr, on ne va pas pouvoir tous les refaire avec un montant de CHF 800'000.-, ça ne va pas être possible, et puis il y aura une priorisation et la réfection de la chaussée des quais de bus de la gare est d'office considérée comme prioritaire car urgente.

Donc, il est prévu de réaliser ce projet sur deux ans, le temps de réaliser les plans d'aménagement de chaque arrêt prioritaire. Donc chaque arrêt est du sur mesure, ça veut dire que chaque fois il y a les procédures de mises à l'enquête, enfin la procédure est complète pour chaque arrêt. Donc, vous pouvez bien imaginer que ça va prendre quelques mois pour régulariser la situation au mieux.

Pour ce qui est du site internet, ce n'est pas moi qui vais répondre à la question. Je ne vais pas oser passer la parole à M. le Syndic, je vais la redonner au Président du Conseil pour qu'il puisse la lui donner. Merci.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Et bien je remercie la Municipale pour ses réponses et je suis sûre que la population se réjouira d'avoir des arrêts de bus modernes et bien plus sûrs et plus confortables.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le site internet de la Commune est si ce n'est perfectible, en tout cas a une marge de progression intéressante.

Nous avons fait un rapport au niveau de la communication et de l'informatique, que la Municipalité n'a pas encore. Mais, je propose d'ouvrir ce débat avec la Municipalité dans le cadre du budget. Et de voir comment on peut mettre quelques francs dans ce secteur-là aussi pour améliorer ce secteur-là et vous aurez donc la réponse par le biais du budget en tout cas.

Voilà M. le Conseiller.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie M. le Syndic pour réponse et j'attends de voir les résultats.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (CO16.03 Remise en état du pavillon scolaire des Isles: motivation de l'abandon des poursuites judiciaires et entreprises concernées)

Ma question concerne une communication qui nous a été communiquée cet été au moins de

juillet, une communication relative à la remise en état du pavillon scolaire des Isles suite aux dégâts d'eau survenu le 8 mai 2013 et la suite à donner à la procédure judiciaire.

Dans la nuit du 7 au 8 mai 2013, il y a effectivement tout le rez-de-chaussée du pavillon scolaire des Isles qui était inondé suite à une avarie du réducteur de pression, sauf erreur. Donc des dégâts d'eau importants ont été constatés avec de l'eau qui s'est infiltrée dans les murs, ce qui a cloqué les murs, etc. Des plinthes qui se sont arrachées. Et le bâtiment est resté en état depuis 2013. Donc pendant trois ans, ce bâtiment est resté avec ces murs imbibés d'eau, malgré les quelques mesures qui ont été prises dans l'immédiat. Et depuis 2013, donc aucun travail n'a été mené. Et cette communication nous annonce, et je m'en réjouis, que des travaux vont être effectués sur ce pavillon scolaire, et je remercie la Municipalité pour les travaux qui seront entrepris.

Mais la communication nous apprend aussi un autre élément, c'est que les procédures judiciaires qui sont généralement activées dans ce genre de cas, ont été abandonnées. Alors, c'est parfaitement justifiable et les motivations sont d'ailleurs exposées dans la communication. Ce qui est un petit peu plus surprenant, ce sont les motivations qui sont exprimées dans cette dite communication. On parle de la volonté de la Municipalité d'éviter de longues procédures. Alors que, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, cet accident a eu lieu en 2013, cela fait donc trois ans que cet événement a eu lieu. Et l'objectif est aussi d'éviter des frais importants, les coûts de réparation vont coûter à la Commune CHF 190'000.-.

D'où mes deux questions à la Municipalité :

1. Quels sont les éléments qui ont convaincu la Municipalité que la réalisation du pavillon scolaire n'avait l'objet d'aucun défaut de construction, et donc d'abandonner les poursuites judiciaires ?
2. Quelle est l'entreprise concernée ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Alors je vous réponds au pied levé, M. le Conseiller, puisque je n'ai pas eu connaissance de votre question préalablement, donc je vais faire de mon mieux.

Voilà, la procédure, qui était en cours, comportait un grand nombre d'incertitudes : la tardivité de l'avis des défauts, l'absence de constat d'urgence qui aurait dû être effectué tout de suite après le sinistre, l'absence d'expertise de la pièce incriminée.

À cela s'ajoutait la lourdeur et les incertitudes de cette procédure. En effet, pas moins de huit parties étaient attirées à la procédure, ce qui signifie qu'il est possible d'affirmer que de nombreuses années se seraient écoulées avant la première audience.

D'autre part, en raison précisément de ces incertitudes énumérées il y a un instant, ces très nombreuses années de procédure auraient pu déboucher aussi sur le rejet de notre action. Alors, si on ajoute le coût de l'avance de frais qui était demandée par le Tribunal CHF 42'750.-, les honoraires d'avocats pendant de nombreuses années, le coût de l'expertise, les dépens qui peuvent se chiffrer en plusieurs dizaines de milliers de francs et s'approcher des CHF 100'000.- en cas de perte du procès, on parle comme ça grosse maille de CHF 200'000.- à 300'000.- sans compter les travaux à effectuer qui sont énumérés dans la communication.

C'est donc la voie de la négociation que j'ai privilégiée. J'ai déployé beaucoup d'efforts pour essayer de trouver une solution amiable, mais sans succès notamment à cause précisément du nombre d'intervenants, du nombre même exceptionnel d'intervenants dans cette affaire, donc huit parties.

La Municipalité a donc décidé, après une analyse circonstanciée, et au vu des incertitudes qui régnaient dans ce dossier, d'arrêter les frais, et de se concentrer sur les travaux de réfection du pavillon des Isles dont nous avons découvert qu'ils étaient toujours en souffrance depuis le mois

de mai 2013 comme du reste l'a relevé M. le Conseiller VENIZELOS, et dont les dégâts au pavillon s'aggravaient.

Il n'est pas interdit d'être sage et il n'est pas interdit de renoncer à faire vingt ans de procédure comme pour le procès de la piscine. C'est la voie que nous avons choisie.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse, même si les éléments amenés ne me convainquent pas sur l'arbitrage qui a été fait par la Municipalité, puisque ma première question, je la répète :

Quels sont les éléments qui ont convaincu la Municipalité que la réalisation du pavillon scolaire n'avait l'objet d'aucun défaut de construction ?

Je comprends qu'il soit difficile de répondre en l'état, toutefois j'invite la Municipalité à faire en sorte de bien choisir les prochaines entreprises avec qui elle travaillera sur ce genre d'ouvrage.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Un Vœu de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Maladresse de langage lors de la discussion sur la place de la gare, mesurer le poids des mots)

Lors de la discussion de la question autour de la place de la gare qui a été initiée par notre collègue Pascal GAFNER, nous avons entendu dans la bouche de notre Municipale, un amalgame douteux entre l'immigration et le trafic de drogue, qui a davantage sa place au café du commerce que dans la bouche d'une municipale yverdonnoise.

J'ose espérer qu'il ne s'agit que d'une maladresse de langage et qu'elle ne reflète pas la position officielle de la Municipalité sur ces sujets importants et complexes.

J'invite la Municipalité à mesurer le poids des mots et à garder la dignité et la sérénité qui incombe à sa fonction.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes toujours au point 13 de l'ordre du jour.

Y-a-t-il d'autres souhaits d'intervention ?

Cela ne semble pas être le cas, je me tourne vers la Municipalité pour voir si elle a des questions, enfin pardon des réponses, bien sûr, à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Des questions sûrement, mais pas de réponse.

Clôture

M. le Président Stéphane BALET :

Donc il y aurait bien des questions, mais visiblement il n'y a pas de réponses.

Très bien, je vous remercie, donc nous arrivons au terme de notre première séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices, téléspectateurs, de nous avoir suivis.

Je vous donne donc rendez-vous le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures.

Il est 22h58 et je lève la séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET

Président



Anne LEUENBERGER

Secrétaire adjointe